

ROBERT

1829

REPUBLIQUE ISLAMIQUE  
DE MAURITANIE

HONNEUR - FRATERNITE - JUSTICE

COMMISSION NATIONALE D'ASSISTANCE  
AUX POPULATIONS EPLOUVEES  
PAR LA SECERESSE (1.1.22)

(B) DDC. 76.54

PLAN DE FONCTION DE URGENCE

NOVEMBRE 1983

## I - INTRODUCTION

Au cours de l'année 1982, la République Islamique de Mauritanie a connu un déficit pluviométrique considérable suivi d'un envahissement massif des paturages et des cultures par les sauteriaux.

La dégradation voire la destruction de l'éco-système, la baisse dramatique de la production agricole et animale ainsi que la détérioration de la situation sanitaire et nutritionnelle des populations se sont accentuées en conséquence.

Au cours de l'hivernage 1983, le déficit pluviométrique s'est avéré plus important que celui de l'année précédente rendant encore plus précaire la situation du secteur rural et par contre coup celle du pays tout entier.

Devant un tel constat, la Direction Nationale a adopté une série de mesures urgentes devant permettre de faire face à la situation. En effet dès le 4 Août 1983, le président du Comité Militaire de Salut National, Chef de l'Etat lançait un appel pressant à la solidarité nationale avec le monde rural gravement affecté par la sécheresse.

Une importante réunion s'est tenue à Nouakchott les 11 et 12 septembre 1983 et fut consacrée à l'étude de la situation cro-pastorale consécutive au déficit pluviométrique exceptionnel de l'année 1983.

A cette réunion présidée par le Chef de l'Etat ont participé plusieurs membres du C.M.S.N. et du Gouvernement ainsi que l'ensemble des Gouverneurs des régions.

Après avoir privilégié de la situation grave qui prévaut dans l'ensemble des régions, cette réunion a défini les principales orientations permettant d'y faire face; elle a notamment mis sur pied une Commission Nationale d'Assistance aux Populations éprouvées par la Sécheresse. Elle a également décidé la mise sur pied de Commissions Régionales ayant les mêmes objectifs.

La Commission Nationale a désigné une Commission Technique chargée d'élaborer un Plan d'Action d'Urgence.

Cette Commission Technique est composée des représentants des différents départements concernés avec la participation des pays et organismes extérieurs intéressés.

Conformément aux orientations de la Commission Nationale, elle a établi un diagnostic approfondi de la situation sur la base des rapports des Gouverneurs de régions, des études sectorielles présentées par les différents départements et des indications fournies par les pays et organismes extérieurs présents.

Elle a par la suite élaboré un Plan d'Action d'Urgence relatif à l'ensemble des domaines concernés par la sécheresse. Enfin elle a fait un certain nombre de recommandations devant permettre de dépasser la situation actuelle et d'envisager de manière responsable les perspectives d'avenir.

## II - DIAGNOSTIC DE LA SITUATION

### A - Données Générales

La République Islamique de Mauritanie est située au bord de l'océan Atlantique à la charnière géographique et humaine entre l'Afrique Occidentale et le Maghreb Arabe.

Superficie	=	1.030.000 KM <sup>2</sup>
Population	=	1.700.000 HAB
Densité	=	1,7 H / KM <sup>2</sup>

Près de 45 % de la population à moins de 15 ans

Taux de natalité = 47,6 % 00

Taux de mortalité = 21,8 % 00

Taux d'accroissement Naturel de la Population = 2,5 %

Taux de Mortalité infantile = 169 % 00

Espérance de vie à la naissance = 43,6 ANS

### B/ PLUVIOMETRIE

La pluvionétrie de la Campagne Agricole 1983 s'est déroulée en quatre phases qui peuvent être caractérisées comme suit :

- Des pluies précoces en Juin ont atteint un niveau proche de la normale dans certaines régions ce qui a permis aux paysans d'effectuer les premiers semis.
- Au moins de Juillet a été enregistré un arrêt quasi-total des pluies sur tout le territoire, ayant comme conséquences le désséchement des jeunes pousses aggravé par l'intensité des vents de sable chauds.
- La sécheresse s'est poursuivie au cours du mois d'Août à l'exception de quelques pluies relativement abondantes enregistrées dans le Guidimaka, le Gorgol, le Brakna et le Sud des Hodhs. Dans ces zones les plants survivants ont pu ainsi continuer leur développement tandis que de nouveaux semis ont été effectués.
- Après un arrêt de 25 jours, les pluies n'ont repris qu'à la fin du mois de septembre. Dans certaines régions lacs et bas-fonds se sont remplis. Dans d'autres régions/plants ont pu continuer leur évolution normale. Mais cette évolution a été compromise par le manque total de pluies au mois d'octobre.

En conclusion, la pluvionétrie de la Campagne 1983 est déficitaire d'environ 70 % par rapport à la normale dans la zone agropastorale. En outre, la mauvaise répartition dans l'espace et dans le temps a provoqué un assecissement quasi-total des cultures sous pluie.

En ce qui concerne le niveau du fleuve Sénégal, la côte maximum était de 4,92 mm, côte la plus faible enregistrée depuis 1904 à Kaédi qui est le centre de la région la plus significative pour les cultures de décrue.

MAURITANIE - EVOLUTION DES PRECIPITATIONS (1er Juin au 30 Septembre) - En pourcentage par rapport à la normale de 30 ans

1941 - 1970

N.P.A.	STATIONS SYNOPTIQUES	1/6	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
		30.9																
627.1	SELIBABY	613.6	70	86	67	91	37	76	68	105	53	61	89	49	71	68	63	
449.2	M'BOUT	439.4	52	98	100	85		55	108	100					64	65	63	68
384.3	KAEDI	374.9	41	77	(71)	76	31	62	112	85	64	62	53	52	81	65	63	52
353.5	KIFFA	345.3	60	138	135	47	31	66	81	78	87	51	79	47	56	92	31	54
305.5	AIOUN	296.6	63	89	78	50	39	46	56	67	35	36	83	44	30	62	36	52
305.1	NEFA	288.0	78	76	66	78	74	80	65	114	53	35	120	70	65	90	117	13
250.5	ALEG	245.6												55	96	52	64	33
326.6	BOGHE	319.8	90	139	99	48	38	65	105	114	78	43	76	66	75	53	22	
292.8	ROSSO	285.2	62	134	59	50	18	65	49	123	90	49	124	119	85	98	65	11
251.7	MERERDRA	242.2	37	190	85	77	38	58	171	147	89	44	14	76	54			4
192.6	BOUTILIMIT	183.3	60	105	74	48	24	25	137	93	58	22	68	62	82	38	69	25
161.9	TIRJIKJA	148.4	104	201	106	42	36	50	45	83	53	35	76	132	35	38	28	28
239.7	MOUJERIA	232.7	68	198	133	69	20	64	214	185	147		47		50			25
	MOYENNE ZONE AGRO-PASTORALE (150-700mm)		65	128	89	63	35	59	101	108	73	44	84	70	65	73	60	34
130.9	NOUAKCHOTT	126.6	40	117	37	12	57	72	22	124	42	2	25	58	30	74	22	6
101.3	AKJOUIT	84.1	71	191	23	9	31	71	23	34	111	31	95	44	16	57	31	52
111.4	ATAR	90.2	62	74	33	6	31	37	26	36	122	4	106	112	88		23	7
65.3	CHINGUITTI	47.2	88	173	84	52	20	24	138	31	111	78	102	119	141		62	6
78.5	NOUADHIBOU	16.2	107	81	24	4	0	120	39	2	27	0	216	98	0	177	0	0
60.3	F' DERIK	40.4	34	113	0	47	0	170	63	53	191	47	99	470	27	204	1	7
	MOYENNE ZONE DESERTIQUE DU NORD (0-150mm)		67	125	34	22	23	82	52	55	101	27	107	150	50	128	23	13
	MOYENNE NATIONALE (0-700mm)		66	127	69	50	31	67	35	90	83	37	92	98	60	91	44	27

SOURCE : RAPPORTS PLUVIOMETRIQUES DU PROJET PNUD/OMM/AGRHYMET ET ANALYSES STATISTIQUES PAR LE BUREAU DU PAM DE NOUAKCHOTT.

## C - AGRICULTURE ET AIDE ALIMENTAIRE

### C - 1 - Les Cultures pluviales

L'insuffisance et l'irrégularité des pluies ont réduit considérablement superficies cultivées et les rendements des cultures pluviales (diéri)

A titre indicatif, 20 % des superficies normales ont été mises en culture, soit environ 27.000 ha. Les rendements se situent entre 200 et 250/KG/HA. En moyenne pondérée on atteint une production voisine de 5.300 T, pépartie essentiellement dans les régions du Guidimaka, du Gorgol, de l'Assaba et au Sud des deux Hodhs.

### C - 2 - Les cultures de décrue ( oualo et petits barrages)

La faiblesse de la crue du Fleuve Sénégal et de ses affluents a été telle que la production est estimée à 2.000 T environ. Cette production sera réalisée essentiellement dans la région du Gorgol.

Les petits barrages et diguettes installés surtout dans le Brakna, l'Assaba et les deux Hodhs n'ont été remplis que partiellement, ce qui explique une faible production attendue de 1.700 T.

Au total la production de la zone de décrue pourrait être d'environ 3.700 T.

### C - 3 - Les cultures irriguées

Les cultures concentrées le long du fleuve, surtout dans les zones de Rosso et Kaédi, portent sur une superficie aménagées d'environ 5.500 Ha; les surfaces mises en culture sont estimées à 2500 Ha soit une production de riz usiné de 6.000 T, sur la base d'un rendement moyen de 4 T /Ha et d'un taux d'usinage de 60 %.

Les calculs effectués pour chaque type de culture ont été estimés en tenant compte de l'incidence sur les rendements des effets des déprédateurs et d'une perte après récolte de 15 %.

### C - 4 - La production céréalières nationale

La production céréalière nationale peut donc être résumée dans le tableau suivant :

TYPES DE CULTURE	1981/1982	1982/1983 *	1983/1984
PLUVIALES + DECRIE	53 744 T	7 762 T	9 000 T
IRRIGUEES	7 264 T	12 264 T	6 000 T
TOTAL	61 008 T	20 026 T	15.000 T

La production de l'actuelle campagne sera donc en diminution de 25 % par rapport à celle de l'année précédente qui elle - même ne représentait qu'un tiers de celle de l'année 1981/1982.

#### C - 5 - Autres productions

Aucune estimation n'a pu être faite pour les autres productions végétales. Il est certain cependant que le déficit pluviométrique n'est pas sans conséquence sur les cultures maraîchères qui ont fait l'objet ces dernières années de soins particuliers. De même les cultures de niébé et de pastèques n'ont pas fait l'objet d'évaluation étant donné leur faible incidence sur la production agricole en général.

En ce qui concerne les dattes, aucun chiffre précis ne peut être donné pour cette production. Néanmoins la persistance de la sécheresse pour la troisième année consécutive dans le nord, zone privilégiée des palmiers, s'est fait sentir sur la production qui a été particulièrement médiocre par rapport aux années passées. (Diminution d'au moins 50 %).

---

- \* Durant cette campagne les attaques de sautériaux et oiseaux grano-vores ont détruit en moyenne 55 % de la production brute.

C - 6 - Bilan AlimentaireC - 6 - 1 - Population

Sur la base du recensement général de la population effectué en 1977, la population Mauritanienne est estimée à environ 1.700.000 habitants en 1983.

Les populations structurellement indigentes ou occasionnellement démunies par suite de la sécheresse de cette année représentent au niveau national une moyenne de 2/3 de la population totale.

C - 6 - 2 - Bilan AlimentaireC - 6 - 2 - 1 - Céréales

Besoins : 1,7 Mio Hab X 150 KG = 255.000 T

Production : 15.000 T

Stocks totaux (31.10.83) 24.000 T

- Stocks C.S.A. : 16.000 T

- Stocks SONIMEX : 8.000 T

Importations totales : 78.000 T

dont SONIMEX : 54.000 T

Privées : 20.000 T

O.N.C. : 4.000 T

Total des disponibilités pour 1984

Production : 15.000 T

Stocks : 24.000 T

Importations : 78.000 T

TOTAL = 117.000 T

Le bilan céréalier pour l'année 1984 s'établit donc comme suit :

- Déficit brut 1984 (1er Janvier au 31 Décembre)

Besoins : 255.000 T

Disponibilités : 117.000 T

138.000 T

- déficit net à couvrir (du 1er novembre 1983  
au 31 décembre 1984)

Besoins - 1984.....	:	255.000 T
- 2 mois 1983.....	:	42.500 T
Total... :		297.500 T

Disponibilités : sur ressources nationales.... : 177.000 T

Aide attendue fin 1983..... : 38.110 T

Aide programmée 1984..... : 32.800 T

Total... ..... : 187.910 T

- Déficit net à couvrir par l'aide alimentaire au titre de l'année 84

Besoins..... : 297.500 T

Disponibilités..... : 187.910 T

Total.....: 110.290 T

La situation céréalière étant encore difficile cette année en Mauritanie il est probable que le stock de sécurité existant sera entièrement utilisé pour alimenter la population. Le gouvernement de la République Islamique de Mauritanie demande donc un supplément de 10.000 T pour reconstituer ce stock de sécurité. Il faut en conséquence ajouter au déficit de 110.290 T, un supplément de 10.000 T portant celui-ci à 120.290 T (arrondi à 120.000 T).

C - 6 - 2 - 2 - Lait en poudre

Eu égard à l'aggravation de la sécheresse durant cette année, en doit admettre que les 2/3 de la population (soit environ 1.130.000 Hab.) sont indigents ou démunis. Ces derniers n'ont donc, par définition, aucun accès ni à la production nationale ni à l'achat des importations commerciales. Ils relèvent par conséquent en totalité de la prise en charge par l'aide d'urgence.

Leurs besoins, soit le déficit net à couvrir, s'expriment ainsi :

1.130.000 Hab X 14,6 Kg/an/hab (1) = ..... 16.500 T

(1) soit une ration journalière de 40 G/J/HAB/

C6/2.3 - Huile de Beurre

Pour les mêmes raisons indiquées ci-dessus, les besoins soit le déficit net à couvrir, s'expriment ainsi :

1.130.000 HAB x 14,6 Kg/AN/HAB (1) ..... 16.500 T

C6/2.4 - Besoin en poisson salé-seché ou viande sechée

1.130.000 HAB x 60 gr x 365 = ... .... 24.860 T

(1) soit une ration journalière de 40 g/j/hab.

♦♦/♦♦

## IV - ELEVAGE

## D.1 - SANTE ANIMALE

La situation sanitaire du cheptel peut être considérée comme acceptable en ce qui concerne les grandes épizooties (Peste bovine et péricœcumie contagieuse des bovidés). Cependant les campagnes de vaccinations menées de façon régulière contre ces deux épizooties devront être renforcées cette année à cause d'une part des concentrations importantes du cheptel dans certaines aires limitées et d'autre part de la perméabilité de nos frontières; d'autant plus que la peste bovine sevit actuellement dans un pays voisin.

L'analyse de la situation sanitaire du cheptel révèle une recrudescence des pathologies liées au sol (botulisme, charbon bactériodien, charbon symptomatique), des parasitoses gastro-intestinales et des carences nutritionnelles.

Evaluation des pertes pour l'année écoulée ne correspondant qu'après la campagne de vaccination, unique source d'immunisation sur le plan statistique. Toutefois on estime déjà entre 25 à 30 % les pertes chez les bovins et à un pourcentage moins important mais non négligeable les pertes chez les petits ruminants et les canelins qui sont des espèces plus rustiques. Le nombre de foyers de maladies recensées en 1981 et 1982 apparaît dans le tableau suivant :

	POYERS		MALAIES		NCES	
	1982	1981	1982	1981	1982	1981
Charbon bactériodien	23	14	255	629	210	589
Botulisme	87	68	641	1.066	235	201
Peste de petits ruminants	45	14	1.017	255	467	128
Pasteurellose	24	14	954	120	309	66
Charbon symptomatique	11	8	117	330	80	60
Piroplasmose	5	3	56	34	20	10
Cow pox	3	0	27	0	4	0
Clavelée	2	0	16	180	3	12
Rago	6	3	46	77	46	77
Pleuroneumonie caprine	2	0	0	0	5	0
Maladie nodulaire	1	1	1	5	0	0
Variole chevau	2	0	16	0	0	0
Newcastle et Gumboro	1	0	11.000	0	11.000	0
TOTAL =	317	134	14.154	2.714	12.379	1.143

Même si l'on ne tient pas compte du foyer des malades de Newcastle et de Gumboro qui ont obligé à nettoyer le poulailler de Nouakchott, on doit constater que globalement, le nombre des foyers des malades et des morts est en augmentation par rapport à 1981.

La peste des petits ruminants et la pasteurellose sont en très forte progression et méritent une attention particulière. La pleuropneumonie et la variole du chameau font leur apparition. Les charbons et le botulisme, malgré les vaccinations, restent toujours dangereux.

Les foyers de rage ont été très rapidement maîtrisés cette année et les mortalités ont été moins nombreuses.

Cette situation n'est pas dramatique ( il ne faut pas oublier que le pays est actuellement indemne de peste et de peripneumonie bovines) mais reste préoccupante et montre clairement que l'effort doit être maintenu, et même accru.

On peut estimer que près de 70 % du troupeau bovin sont vaccinés contre la peste et 49 % contre la péripnemonie. L'objectif étant d'assurer une couverture 80 % du troupeau, l'effort doit se maintenir et même se renforcer car il sera désormais plus difficile maintenant d'accroître le pourcentage d'animaux vaccinés.

#### D.2. ALIMENTATION DU CHEPTEL

L'Elevage en Mauritanie est dans la quasi totalité de cas de type extensif. La presque totalité des ressources alimentaires du cheptel est constituée par les ressources fourragères naturelles. Cette production fourragère dépend totalement des aléas climatiques.

La situation pastorale 83/84 peut être déjà considérée comme extrêmement mauvaise pour le bétail qui va manquer à coup sûr d'énergie végétale indispensable à ses besoins alimentaires d'entretien et encore plus à ses besoins de production de lait et de viande.

Pour s'alimenter la quasi totalité du cheptel national sera forcément confinée dans les régions agro-sylvo-pastorales (Guidimaka-Corgol et le Sud des Hodhs) où, dans la meilleure des hypothèses, la biomasse végétale ne pourra entretenir le cheptel que pendant 4 mois pour compter d'Octobre 1983.

Ainsi, hormis les quelques animaux qui ont transhumé dans les pays voisins du Sud et dont la survie n'est pas pour autant assurée eu égard aux conditions difficiles que connaissent ces derniers, la quasi totalité du cheptel national qui est estimé à 1.649.000 U.B.F. équivalent à 35 milliards d'ouguiyas est menacé de disparition.

Aussi, d'énormes problèmes sont-ils prévisibles; il s'agit notamment:

- Il s'agit notamment :
- des difficultés d'abreuvement
- de la surexploitation du potentiel agrotologique
- de l'explosion de pathologies graves accentuées par des carences nutritionnelles.

Il est donc impératif d'apporter à ce cheptel une complémentation azotée et énergétique et une supplémentation minérale par la fourniture d'aliments de bétail et de pierres à lécher.

#### E - PROTECTION DES PÂTIURAGES

Les rapports régionaux et des services techniques présentent une situation sylvo-pastorale particulièrement préoccupante qui implique des opérations d'ouverture et d'entretien des pare-feux partout où cela est nécessaire.

Les services de la protection de la nature chargés de la conservation des pâturages contre les feux de brousse disposent des niveleuses et véhicules trop vétustes pour permettre des opérations d'urgence d'ouverture et d'entretien des pare-feux.

Les parc de matériel disponible dans les régions comportant des pâturages (Hodhs, Guidimaka, et Corgol) est ainsi réparti :

- Guidimaka	=	1 Niveleuse (13 ans)
	=	1 L. Rover (5 ans)
- Corgol	=	1 Niveleuse (13 ans)
	=	1 L. Rover (5 ans)
- Hodh El Gharbi	=	1 Niveleuse (13 ans)
	=	1 L. Rover (5 ans)
- Hodh El Chargui	=	1 Niveleuse (13 ans)
	=	1 L. Rover (5 ans)

en réparation à Nouakchott.

~~Pour effectuer des travaux efficaces dans des délais rapprochés,~~  
 Ce matériel doit être réparé et entretenu.

#### F - HYDRAULIQUE

Les besoins en eau aussi bien pour les humains que le cheptel se poseront cette année avec beaucoup d'acuité. En effet plusieurs rapports des régions mentionnent déjà le tarissement subit des puits et la baisse des nappes phréatiques.

Dans plusieurs zones il est demandé des études urgentes et géophysique afin de permettre l'implantation dans des sites favorable de puits neufs ou de forages dont un grand nombre est demandé par les responsables des régions.

Au niveau de l'hydraulique pastorale, aujourd'hui encore plusieurs zones de pâturages sont dépourvues de point d'eau.

F.1. SITUATION DES BRIGADES D'HYDRAULIQUE

La quasi totalité des brigades sont soit non fonctionnelle soit obligées de travailler avec des rendements très faibles en raison des moyens de travail particulièrement limités.

Au sein de chaque brigade, une équipe active devrait disposer d'au moins :

- un camion,
- un compresseur,
- du matériel de levage,
- des explosifs.

.../...

LE TABLEAU SUIVANT RESUME L'EQUIPEMENT FONCTIONNEL DES BRIGADES HYDRAULIQUES.

15..

BRIGADE EGION	CAMIONS 4 X 4 BENNES	CAMIONS 4 X 4 PLATEAU	VEHICULES LEGER	COMPRESSEURS A	OUTILLAGE AIR COMP.	POSSIBILITE RENDEMENT	BRIGADE BATIE	OBSERVA- TIONS
AA	Berliet 1 Mercedes 1	Savien 1	L.R. 1	Cope 1	70 %	50 %	OUI	Citerne
CUN (Iadh)		Inter. 1	L.R. 1	Demag 1,5	50 %	40 %	OUI	
EG	Berliet 1		L.R. 1	Demag 1	30 %	30 %	OUI	
EDI	Berliet 1		L.R. 1	Spires 1 Demag 1	40 %	30 %	NON	
FFA	Berliet 1		L.R. 1	Ingers 1	30 %	30 %	NON	
MA	Berliet 1	Mercedes 1 (citerne) Inter.	L.R. 1	Spires 1	60 %	40 %	NON	Install- ation en cours de construction Toyota à re- former.
SSC	Berliet 1 Mercedes 1		L.R. 0 Toyota 1	0	5 %	30 %	OUI	
LIBAEY	Berliet 1		L.R. 1	Lombar. 1	20 %	20 %	NON	
DRIKJA	Berliet 1		L.R. 1	Mace 2	80 %	50 %	NON	
taux tous nant	Camions Bennes 10 U	Plateau 4 U	L.R. 9	IO/II	Mn. 42%	mN. 36%	4/9	

.../...

F.2. — SITUATION DES CENTRES URBAINSLE TABLEAU SUIVANT RESUME CETTE SITUATION :

CENTRE URBAIN	ALIMENTATION EN EAU	PERSPECTIVES
	ACTUELLE PAR :	1983 - 1984
NOUAKCHOTT	SONELEC	
NOUARIBOU	SONELEC	
KADEH	SONELEC	
POSCO	SONELEC	
AKJOUJT	FORAGES DE BENICHEB	
ZOUERAT	CHM	
BOUTLILAH	SONELEC	
MEMDHA	SONELEC	
AFAR	FORAGES ET PUITS	FORAGES EN COURS
ALBEC	SONELEC	2 FORAGES REALISES EN 1983 NON EQUIPES
MIFTA	FORAGE ET PUITS	PROGRAMME DE FORAGE PROFONDES EN 1984
AIGUIN	PUITS	PROGRAMME F.E.D.
SELIBABY	PUITS	PROGRAMME F.E.D.
NEMA	PUITS	4 FORAGES REALISES EN 1983 NON EQUIPES
TILIKEJA	FORAGE ET PUITS	PROGRAMME PREVU POUR FIN 1983 ET 84
NOUDJEDJAH	PUITS ET SOURCE	PROGRAMME PREVU POUR FIN 1983 ET 1984

centres

Dans les urbains où se posent des problèmes aigus d'approvisionnement en eau, la complexité des problèmes, l'importance des délais et des financements sont telles qu'elles ne peuvent être posées dans le cadre d'un plan d'urgence.

.../...

## ETAT SANITAIRE ET NUTRITIONNEL DES POPULATIONS

### G.1 - La Situation Sanitaire Générale :

La situation sanitaire du pays constitue un reflet de la situation socio-économique, évoquée ci-dessus. Elle est caractérisée essentiellement par l'importance des maladies infectieuses parasitaires et endémiques ainsi que des affections liées à la malnutrition et à la sous-alimentation.

Il s'agit notamment des affections suivantes :

PALUDISME : Plus de 3/4 de la population vivent dans la zone d'endémie palustre. Cette affection qui connaît d'importantes poussées entre les mois d'Août et Novembre est une source importante de mortalité infantile et maternelle de baisse de productivité en zone rurale.

BILHARZIOSE URinaire : Dans certaines régions de l'Est et du Sud-Est cette affection touche 80 à 100 % des enfants d'âge scolaire.

TUBERCULOSE : Il s'agit d'une affection en rapide expansion en raison des transformations socio-économiques liées à la sédentarisation massive et à l'exode rural. Le nombre de nouveaux cas est annuellement estimé à 3 à 4.000.

MALADIES DIARRÉIQUES : Directement liées aux problèmes de nutrition, d'eau potable et d'assainissement, les maladies diarrhéiques constituent la première cause de mortalité infantile et méritent de ce fait une attention particulière.

MALNUTRITION : Certaines études montrent que la malnutrition atteint à certaines périodes de l'année 37 % des enfants âgés de 0 à 5 ans. Il s'agit habituellement de malnutrition protéino-calorique (Marasme).

MALADIES INFECTIEUSES DE L'ENFANCE : Les enfants de moins de cinq ans payent un très lourd tribut à certaines affections comme la Rougeole et la Coqueluche. Dans le cas de la Rougeole, la léthalité atteint parfois le chiffre énorme de 20 à 30 %.

PATHOLOGIE DE LA GROSSESSE ET DE L'ACCOUCHEMENT :

Les principales affections touchant les femmes en âge de procréer sont :

- l'anémie
- les infections gynécologiques nocardbiennes et parasitaires
- les complications de l'accouchement et du post partum.

G.2. - L'AGGRAVATION ACTUELLE DE LA SITUATION SANITAIRE  
ET NUTRITIONNELLE

Il n'existe pas à l'heure actuelle, d'information globale sur la situation nutritionnelle de la population à l'échelle nationale.

Neanmoins devant la détérioration de la situation socio-économique, différents services du Ministère de la Santé, des Affaires Sociales et du Travail ont procédé à une évaluation partielle de l'état nutritionnel des groupes vulnérables notamment des enfants âgés de 0 à 5 ans.

Il ressort ainsi de plusieurs enquêtes effectuées en différentes périodes de l'année 1983 et dans des zones géographiques différentes, les résultats suivants :

ENQUÊTE MÉDECINS SANS FRONTIÈRES (MARS 1983), RÉGION HOUH ET CHARI  
(POIDS - TAILLE)

ÂGE	EFFECTIF	MALNUTRITION		TOTAL MALNUTRITION
		MODEREE	SEVERE	
0-5	6.203	34 %	7,5 %	41,5 %

ENQUÊTE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES OASIS (POIDS - TAILLE)  
ASSADA MARS 1983

ÂGE	NOMBRE D'ENFANTS	MALNUTRITION		TOTAL MALNUTRITION
		MODEREE	GRAVE	
0-3	157	30 %	13,4 %	43,3 %

.../...

RESULTATS PROVISOIRES DES ENQUETES PARVENUES AU SERVICE DU S.M.I.août - Septembre 1983Mopti - Lahjar ( Région Brakna)

AGE	NOMBRE D'ENFANTS	MALNUTRITION	MALNUTRITION	TOTAL
		MODEREE	GRAVE	MALNUTRITION
0-5	10.669	50,3	9 %	59,3 %

Aleg (Région Brakna)

AGE	NOMBRE D'ENFANTS	MALNUTRITION	MALNUTRITION	TOTAL
		MODEREE	GRAVE	MALNUTRITION
0-5	939	30,9 %	18,1 %	49 %

ENQUETE CROISSANT ROUGE MAURITANIEN LIGUES DES SOCIETES (1)  
DE LA CROIX ROUGE SEPTEMBRE 1983Mopti - Lahjar Bouhdida

\* Rapport Poids - Taille des enfants âgés de 6 à 59 mois

AGE	EFFECTIF	MALNUTRITION	MALNUTRITION	TOTAL
		MODEREE	GRAVE	MALNUTRITION
6-59	241	41 %	33 %	74 %

ENQUETE MINISTERE SANTE-COMMISSARIAT SECURITE ALIMENTAIRE  
CROISSANT ROUGE MAURITANIEN - U.S.A.I.D.Région du Tagant

\* Rapport Poids-Taille 6 mois - 5 ans - Octobre 1983

Cette enquête qui a porté sur une population de 300 enfants à objectivité :

- un taux de malnutrition aigue de 18,6 % pour l'ensemble de la Région.

(i) L'importance du pourcentage de malnutrition dans cette région s'explique par le fait que cette enquête a été effectuée dans des localités gravement touchées par la disette. Toutes les autres enquêtes ont été faites sur la base d'un choix hasard des localités.

- un taux d'avitaminose A (2,5 %) supérieur à la côte d'alerte établie par l'O.M.S. (2 %) pour un traitement général de la population.

- plusieurs cas de scorbut ont également été décelés.
- 14 % des enfants examinés présentaient une anémie clinique.

ENQUETE MINISTERE SANTE, COMMISSARIAT SECURITE ALIMENTAIRE C.R.M. U.S.A.I.D.

Région du Trarza

\*Rapport - Poids-Taille enfants âgés de 6 mois à 5 ans - Septembre 83.

Cette enquête réalisée sur une population de 868 enfants a donné les résultats suivants :

DEPARTEMENT	NOMBRE D'ENFANTS	MALNUTRITION	MALNUTRITION	TOTAL
		SEVERE	MODEREE	MALNUTRITION
RUKIZ	270	W 10,0 %	39,0 %	49,0 %
MEDERDRA	183	9,3 %	35,5 %	44,8 %
BOUTILIMIT	261	14,0 %	41,0 %	55,0 %
OUAD NAGA	60	3,0 %	45,0 %	48,0 %
KEUR MACENE	94	5,0 %	29,0 %	34,0 %
TOTAL	868	10,3 %	38,2 %	48,5 %

\* Le département de Rosso a été exclu de l'étude.

Près de 30 % des mères des enfants examinés présentaient une anémie décelable cliniquement.

Environ 20 % des enfants examinés présentaient une anémie cliniquement décelable

CONCLUSION

Les études et informations présentées ci-dessus proviennent de sources variées, souvent indépendantes, portent sur plusieurs régions du pays, et à des périodes différentes de l'année.

.../...

On peut en tirer les renseignements suivants :

- 1) - le taux de malnutrition sévère au sein du groupe 0-5 ans est supérieur à 10 % dans presques toutes les régions enquêtées. Il atteint des chiffres extrêmement inquiétants au Tagant et au Brakna (plus de 18 %).
- 2) - Plus les enquêtes sont récentes et plus les résultats sont inquiétants.
- 3) - Il est habituel que la situation nutritionnelle des populations notamment des groupes vulnérables connaissent une détérioration sensible lors de la période de soudure (Avril à Juillet).

Ainsi en 1974 au cours des années de grave sécheresse, des études effectuées en période de soudure objectivaient un taux de malnutrition sévère de 9 % au sein des enfants d'âge préscolaire. (1)

On constate au cours de l'année 1983 que le taux de malnutrition continue de s'aggraver après la période de soudure et que le chiffre de 1974 est largement dépassé.

- 4) - La côte d'alerte pour l'avitaminose A (2 %) est dépassée dans la région du Tagant, plusieurs cas de scorbut ont été relevés et de nombreux cas d'anémie (14 à 20 %) constatés.
- 5) - Dans une situation famine, l'état de malnutrition et de misère s'accompagne d'une aggravation des maladies décrites plus haut et d'un risque d'épidémies multiples.

Il n'est donc pas exagéré de parler d'une situation de disette grave qui se transforme déjà en famine dans de nombreuses localités. Tout porte à croire que cette situation déjà alarmante ira en s'aggravant au moins jusqu'au mois d'Août 1984.

#### H/ CONCLUSIONS GÉNÉRALES

Après deux années consécutives (1982 et 1983) marquées par une sécheresse particulièrement grave, la situation alimentaire des populations mauritaniennes s'annonce plus qu'alarmante d'autant que certaines régions n'ont pas connu d'hivernage depuis l'année 1979 (Trarza, Brakna, Tagant, Adrar). Le déficit pluviométrique constaté pour l'hivernage 1983 est de l'ordre de 70 % de

---

(1) SOURCE : Sahel Nutrition Survey - American Journal Of Epidemiology - Vol 103 - N° 4 - 1976.

la normale et la crue du fleuve Sénégal est l'une des plus faibles enregistrées au cours des 80 dernières années.

Cette situation survient à un moment où la crise internationale frappe de plein fouet les pays du Tiers-Monde, Africains notamment et où la baisse des exportations de fer, principale source de devises en Mauritanie est particulièrement sensible.

Dans de telles conditions l'élaboration d'un plan d'action d'urgence destiné à surmonter les conséquences de la sécheresse, et l'appel à une solidarité internationale agissante constituent une nécessité impérieuse.

### III - PLAN D'ACTION D'URGENCE

#### A - PROPOSITIONS GÉNÉRALES

L'importance de la catastrophe décrite ci-dessus requiert que soient mise sur pied au niveau national et régional les structures organisationnelles adéquates et que soient adoptées des mesures appropriées pour faire face à la situation.

##### A.1. MESURES ORGANISATIONNELLES

###### A.1.1. Commission Nationale d'Assistance aux populations

Eprouvées par la Sécheresse (C.N.A.P.E.S.).

###### Objectifs :

- établir un diagnostic de la situation nationale dans tous domaines concernés par la sécheresse et actualiser régulièrement ce diagnostic.

- Elaborer un plan d'action et formuler les stratégies appropriées afin de préserver les vies humaines, le potentiel agropastoral et de combattre la détérioration de l'écosystème.
- Recenser les moyens nécessaires à la mise en exécution de ce plan et de ces stratégies.
- Mobiliser sur la base de ce recensement les moyens nationaux et obtenir les moyens extérieurs complémentaires.
- Superviser et coordonner l'exécution des activités prévues à tous les échelons.

Composition :

- Président : Secrétaire Permanent du C.M.S.N.
- Membres : Ministre de la Santé et du Travail  
Ministre du Développement Rural  
Ministre de l'Hydraulique et de l'Energie  
Vice-Ministre de l'Intérieur  
Commissaire à la Sécurité Alimentaire  
Présidente du Croissant Rouge Mauritanien.

La Commission Nationale peut désigner des Commissions Techniques spécialisées chargées de proposer des solutions appropriées aux problèmes posés par la lutte contre les conséquences de la sécheresse.

A - 1 - 2 - Commissions Régionales d'Assistance aux Populations Eprouvées par la sécheresse.

Objectifs :

- Etablir un diagnostic de la situation au niveau régional.
- Elaborer au niveau régional une stratégie de lutte dans le cadre de la politique établie par la Commission Nationale.
- Mettre en œuvre cette stratégie et mobiliser l'ensemble des moyens disponibles à cet effet.
- Superviser et coordonner l'ensemble des activités à l'échelon régional.

Composition :

Président : Président de la Commission Régionale des S.E.M.

Membres : Premier Vice-Président de la Commission Régionale

- Le Responsable Régional à l'Approvisionnement des S.E.M.
- Le Responsable à l'Hygiène des S.E.M.
- Le Médecin Chef de la Circonscription Sanitaire Régionale.
- Un représentant du Commissariat à la Sécurité Alimentaire.
- de l'Agriculture
- de l'Elevage
- de l'Hydraulique
- de la Protection de la Nature
- Les Chefs de service.

La Commission Nationale et les Commissions Régionales auront des méthodes de travail simplifiées permettant de répondre à la situation d'urgence.

Les procédures administratives et financières seront simplifiées au maximum afin de permettre l'exécution rapide des opérations. En même temps elles seront facilement contrôlables à tous les échelons.

4.2. - Le Regroupement des Populations

La dispersion des populations dans un pays extrêmement vaste où certaines localités et même certaines zones sont pratiquement inaccessibles rendent partiellement ardue toute action d'assistance aux populations concernées.

Une telle situation explique l'intérêt des responsables pour un regroupement des populations/<sup>éprouvées</sup> en des lieux accessibles et favorables aux activités productives.

Cependant comme l'indique le procès-verbal de la réunion de la Commission Nationale tenue à Nouakchott le 22 octobre 1983, il est nécessaire de mettre à la disposition des populations regroupées les infrastructures de base telles que l'approvisionnement en eau (puits ou forage), une couverture sanitaire et scolaire adéquate, un encadrement administratif et agricole approprié.

Par ailleurs l'incitation active au regroupement à tous prix risque d'aggraver la fâcheuse tendance à tout attendre des autorités.

Un certain nombre de collectivités isolées et éloignées arrivent à survivre et à maintenir un mode de vie pastoral ou agricole dans des conditions difficiles et au prix de louables efforts. Il importe de les soutenir et les encourager au même titre que les populations regroupées en raison de la sécheresse.

En définitive le regroupement des populations doit être fait avec prudence et discernement. Seules des collectivités très isolées et ne menant aucune activité productive pourraient être déplacées dans une zone plus accessible et plus favorable à la production.

Il est par ailleurs nécessaire que des mesures d'encadrement administratif, sanitaire, scolaire agricole et pastoral soient prises en faveur des regroupements qui se sont effectués et se font actuellement par la volonté des populations.

Les regroupements de populations doivent être réalisés dans des sites disposant de ressources en eau, de conditions favorables à la production et sur la base d'une consultation avec les populations concernées.

La détermination des sites et la définition des mesures d'accueil et d'encadrement nécessaires relèvent de la responsabilité des commissions régionales.

Le maintien de l'ordre et de la sécurité publics feront l'objet d'une attention spéciale ainsi que l'organisation de cohabitation élevageurs - agriculteurs.

#### A - 3 - Intégration des activités

Afin de rendre efficaces les efforts d'encadrement et d'assistance, d'éviter toute duplication des moyens, il est nécessaire que les activités des différents services soient aussi intégrées que possibles.

- actions conjointes sur le terrain
- utilisation des mêmes moyens de transport dans les cas où c'est possible.
- planification commune des activités.

#### A - 4 - Information et Education des Populations

La mise en exécution de ce plan exige un niveau de conscience élevé des populations afin que l'ensemble des opérations envisagées puissent être exécutées selon la planification établie loin de toute esprit d'improvisation et d'anarchie.

Les structures d'éducation des masses joueront à cet égard un rôle essentiel. Le démarrage dans les meilleurs délais du projet de "Radio - Rurale" pourrait également représenter un appui considérable pour l'action d'éveil et d'organisation des populations.

## B - ACTIONS SECTORIELLES

## B - 1 - AGRICULTURE

B.1.1. Besoins de la campagne pour la protection des cultures dans les agricoles du pays (1983 - 1984).

## B.1.1.1. : G E N E R A L I T E S

Au cours de l'année 1983 les superficies mises en cultures séches sont très réduites. Cependant, dans certaines régions, les cultures pratiquées dans les bas-fonds, barrages, diguettes et gravas, constituent en plus des cultures sèches et nécessitent une attention particulière à leur protection. On peut considérer les zones suivantes :

Zones de cultures sèches

- Gorgol,
- Guidimakha,
- Assaba,
- Hodhs.

Zones de cultures irriguées, bas-fonds et décrue (oualo-barrages)

- Guidimatha,
- Gorgol,
- Brakna,
- Trarza,
- Assaba,
- Hodhs.

Zones de cultures maraîchères

- Ensemble des zones urbaines du pays.

B.1.1.2. : Equipes de protection des cultures à mettre en place et zones d'action

- Equipe I basée à Kaédi.

Opérera jusqu'en mars 1984 et surveillera de Maghama jusqu'à Boghé.

- Equipe II basée à Boghé

Opérera jusqu'en juin 1984 et surveillera de Boghé à N'diago (au niveau périmètre irrigué) ainsi que secteur Aleg-Magta Lahjar).

- Equipe III basée à M'Bout

Opérera jusqu'en mars 1984 et surveillera les départements de M'Bout Barkéol - Mounguel.

- Equipe IV basée à O/ Yengé

Opérera jusqu'en mars 1984 et surveillera les départements de Sélibaby - O/ Yengé Kankossa.

- Equipe V basée à Aioun

Opérera jusqu'en mars 1984 et surveillera <sup>les</sup> départements de Kiffa - Tanchakett- Aioun - Tintane.

- Equipe VI basée à Djiguéni

Opérera jusqu'en février 1984 et surveillera départements Koberni - Djigerni- Amourj.

- Equipe VII basée à Nouakchott

Coordonne les activités des autres équipes et sera souvent en rapport avec les secteurs agricoles de Tidjikja par communications Radio- quotidienne, opérera pendant 6 mois de terrain.

Composition d'une équipe de lutte et matériel nécessaire

Personnel

- 1 Chef d'Equipe
- 2 Chauffeurs
- Manoeuvre (1)

Matériel

- L.R. équipée de Radio
- 1 Uninog 416.

B.1.1.3. Charges Financières

- Déplacement du personnel équipe/mois

- 1 Chef équipe 400 /j X 205/mois =	8.000 UM
- 2 Chauffeurs X 300 /j X 205/mois =	12.000 UM
- 1 Manoeuvre X 200 / j X 205 /mois =	4.000 UM
	<hr/>
	24.000 UM

- Besoin en carburant 1L3/mois

1 LR. parcourant 1.000 Km/mois à raison de 25 L/100 Km soit 250L/mois

Valeur en UM 45 UM/L X 250 L = 11.250 UM

- Lubrifiant 30 % soit = 3.375 UM

---

14.625 UM

.../...

Besoins en carburant 1 Unimog/mois

Unimog parcourant 800 Km/mois à raison de 35 L/ 100 Km soit 250 L/mois :

Valeur en UM 30 UM/L X 280 L =	8.400 UM
Lubrifiant 30 % soit :	<u>2.520 UM</u>
	10.920 UM

#### Coûts du fonctionnement des équipes

##### Equipe I

###### Personnel permanent

24.000 UM X 6 mois	=	144.000 UM
--------------------	---	------------

###### Personnel saisonnier à recruter sur place

6.000 UM/ mois (3 personnes)

6.000 UM / X 3pers X 5 mois	=	90.000 UM
-----------------------------	---	-----------

###### Carburant lubrifiant

(14.625 + 10.920) =	25.545 UM
---------------------	-----------

25.545 X 6	=	153.270 UM
------------	---	------------

387.270 UM

##### Equipe II

###### Personnel permanent

24.000 X 8	=	192.000
------------	---	---------

Personnel saisonnier (3) =

6.000 X 3 X 8	=	144.000 UM
---------------	---	------------

###### Carburant lubrifiant

25.545 X 8 =	204.360 UM
--------------	------------

540.360 UM

##### Equipes III - IV - V

###### Personnel permanent

24.000 X 5 mois X 3 équipes	=	360.000 UM
-----------------------------	---	------------

Personnel saisonnier (3 X3 )

6.000 X 9 X 5 =	270.000 UM
-----------------	------------

###### Carburant lubrifiant

25.545 X 5 X 3 =	383.175 UM
------------------	------------

1.013.175 UM

##### Equipe VI :

###### Personnel permanent

24.000 X 4	=	96.000 UM
------------	---	-----------

.../...

Personnel saisonnier		
6.000 X 3pers X 4 =		72.000 UM
Carburant lubrifiant		
25.545 X 4 =		102.180 UM
		<hr/>
		270.180 UM

Equipe VII :

Elle coordonne les activités des autres équipes et suit l'évolution des maladies et parasites au tagant et en Adrar, en prenant l'attache des chefs de secteurs agricoles.

Equipe très mobile pouvant parcourir jusqu'à 2.500 KM/mois pendant 6 mois à raison de 25L/1000 KM soit par mois 625 L.

Personnel permanent

1,200 X 20 J X 6 =	144.000 UM
--------------------	------------

## Carburant lubrifiant

45 UM/L X 625L X 6 =	168.750 UM
----------------------	------------

Lubrifiant 30 % =	50.625 UM
-------------------	-----------

<u>PRODUITS AVICIDES</u>	363.375 UM
--------------------------	------------

Equipe I	3 T
Equipe II	5 T
Equipe III	2 T
Equipe IV	4 T
Equipe V	3 T
Equipe VI	4 T
Equipe VII	5 T

---

26 T

Prix unitaire tonne explosifs + Amorces et fil estimé à 350.000 UM

350.000 UM X 26 T =	9.100.000 UM
---------------------	--------------

Fongicides

72.000 UM X 2 T =	144.000 UM
	<hr/>
	9.244.000 UM

RECAPITULATIF

Equipe I	387.270
Equipe II	540.360
Equipe III-IV-V	1.013.175
Equipe VI	270.180
Equipe VII	363.375
Produits avicides	9.100.000
Fongicides	144.000
	<hr/>
	11.818.360

De ce montant il faut soustraire :

- les produits avicides	=	9.100.000
- Les moyens disponibles au service de protection des Végétaux		
- (déplacement et carburant) =		1.160.000

et ajouter les frais de déplacements de 8 chauffeurs qu'il faudra trouver au niveau des différents services jusqu'en mars 1984. Il sera également nécessaire de mettre à la disposition du service de protection des végétaux trois véhicules Land-Rover.

Déduction faite des moyens actuellement disponibles, les besoins pour la protection des végétaux s'élèvent à : 1.570.760 UM

...../.....

M.D.R.

B.1.2.

## - BESOINS EN SEMENCES MARAICHERS ET MATERIEL HORTICOLE

31\*\*

SPECULATION	VARIETES	QUANTITE (kg)	PRIX UNIT. (UM)	MONTANT (UM)	OBSErvATIONS
Oignon	Early Texas ou Viset de galni	400	1.500	600.000	
Tomate	Roma, Maylobe	400	1.196	478.400	
Choux	Accre dot, Maché de compennagie	350	460	161.000	
Carotte	Touchon	500	575	287.000	
Laitue	Batavia blinde	250	759	189.750	
Aubergine	Longue violette	350	2.700	966.000	
Betterave	Plate d'Egypte	350	580	203.000	
Navet	Vertuo des marteaux	250	216	54.000	
Pastèque/melon	Sugar baby, cantaloup charentais	200	1.700	340.000	
Pomme de terre	Bintje, claudia	300.000	25	7.500.000	ces semences doivent être disponibles avant fin novembre 83
Luzerne	Magali	350	2.500		
Sorgho		400.000	30		
Mil		200.000	30		
				= 2.965.3750	

## Matériel Horticole

Brouettes	1.200	4.239	5.086.800
Arrosoires galvanisés	2.100	857	1.799.700
Pelle-bêche	2.255	384	865.920
Rateaux	2.850	395	1.125.750
Pioche	2.000	620	1.240.000

N.B. : Les Produits posticides existent et une aide est attendue du Japon. Total = 10.118.170

La FAO vient d'annoncer l'envoi d'engrais (urée) très prochainement. Total Général = 39.771.920

Si les semences de pomme de terre ne sont pas rapidement obtenues il faut renoncer à leur acquisition pour cette campagne 83/84.

Les semences de mil et Sorgho doivent parvenir au plus tard au mois d'Avril. 1984.

.. / ...

32..

B.1.3. RECAPITULATIF DES COÛTS

(AGRICULTURE)

-- Protection des Végétaux 1.570.760

-- Semences et Matériel horticole 39.771.920

TOTAL == 41.342.680

Ajusté à ..... 42.000.000 UM

B.2. PROGRAMME D'URGENCE DE SAUVEGARDE DU CHEPTEL  
ET DE PROTECTION DES PÂTURAGES

Ce programme comporte plusieurs volets :

- Information, sensibilisation et encadrement des éleveurs
- Vaccination et soins Médico-Vétérinaires (Santé animale)
- Distribution d'aliments de bétail
- Exploitation rationnelle des pâturages existants par leur protection, notamment contre les feux de brousse, l'élagage correct des arbres fourragers, et l'ouverture de nouveaux points d'eaux.

La sauvegarde du cheptel et des ressources végétales ainsi visée, ne peut être que la résultante de cette série d'actions.

Elle exigera d'importants efforts et demandera l'application de mesures indispensables que l'encadrement se devra de préconiser voire d'imposer, afin de limiter les pertes excessives d'animaux et la dégradation irréversible des éco-systèmes.

B.2.1. INFORMATION - SENSIBILISATION ET ENCADREMENT

Pour obtenir un résultat satisfaisant dans le sens de la gestion des ressources animales et végétales du pays, il faudra rapidement engager une vaste campagne de sensibilisation utilisant tous les moyens disponibles (mass-média, Structures d'Education des Masses, etc...).

Cette campagne devra faire comprendre aux responsables et aux usagers (éleveurs et paysans) que la sauvegarde de nos ressources animales et végétales se trouve principalement dans :

- La prescription de feux de brousse et de la coupe abusive des arbres ;
- la vente rationnelle des animaux non productifs ;
- la participation des collectivités à l'effort de protection, de développement et de production.

Dès lors et déjà des missions de sensibilisation par des équipes constituées par les responsables des Structures d'Education des Masses, des techniciens du développement rural, doivent sillonna les régions agrosylvopastorales.

Ces missions devront être appuyées par les thèmes d'éducation et de formation au niveau de la Radio Nationale dans une émission spéciale.

### B.2.2. - PROTECTION SANITAIRE

La concentration et la proniscuité des animaux offre de mauvaises perspectives sanitaires pour le cheptel dont l'état physiologique se trouvera forcément altéré.

Il s'agira alors d'entreprendre toutes les actions susceptibles de réduire l'incidence des maladies qui, il faut le souligner peuvent contribuer à une importante élévation des pertes.

L'assistance dans ce domaine portera sur la vaccination contre les principales épizooties (peste bovine péripneumonie contagieuse des bovidés, Botulisme, charbons bactérien et symptomatique, Pasteurellose, peste des petits ruminants), le déparasitage interne et externe ainsi que la recharge en vitamines, en sels minéraux et en Oligo éléments.

Cette importante tâche sera menée par les secteurs et sous-secteurs des zones d'accueil, mais un renforcement par 10 équipes est indispensable pour garantir le succès de l'ensemble de ces interventions de masse.

Deux équipes sont également à prévoir pour l'immunisation et les soins des animaux actuellement en transhumance sur le territoire Sénégalaïs.

Etant donnée l'importance et l'ampleur de l'action, des besoins supplémentaires sont indispensables; il s'agit de certains vaccins et produits médicamenteux, de matériel de froid ainsi que des frais de fonctionnement des équipes de renfort.

- a) Besoins supplémentaires en vaccins et médicaments

- Anabot C	=	400,000 doses	=	5.200.000 UM
- Carbosympo	=	200,000	=	500.000 U
- Carbovin	=	200,000 "	=	500.000 "
- Carbequin	=	200,000 "	=	500.000 "
- Thibenzazole(10g)	=	2,000 Boites	=	8.000.000 "
- Ethelin II (150mg)	=	8,000 Btes	=	3.200.000 "
- Pierres à lècher(5kg)	=	4,000 blocs	=	2.000.000 "
- Strychnine		,100 btes		1.400.000 UM

Sous-total = 21.300.000 UM

b) Besoins en Matériel de Froid :

- Conteneurs (24)	=	240.000 UM
- Congelateurs à pétrole.....	=	160.000 "
- Accessoires pour Congelateur .....	=	100.000 UM
Sous-total =		500.000 UM

c) Fonctionnement des Équipes Supplémentaires :

Essence : il est prévu 10.000 Km par véhicule à raison d'une consommation de 20 l / 100 Km soit :

$$12 \times (10.000 \times 20) = 24.000 \text{ l équivalent à } 1.056.000 \text{ UM}$$

- Ingrédients (20 %)	=	300.000 UM
- Pièces détachées .....	=	425.000 "
- Pétrole.....	=	225.000 "
- Indemnités déplacement .....	=	4.000.000 UM
Sous-total =		6.006.000 UM

Total Protection Sanitaire :

- Vaccins et médicaments.....	=	21.300.000 UM
- Matériel de froid.....	=	500.000 UM
- Fonctionnement .....	=	6.006.000 UM
		27.806.000 UM

...Mo...

### B.2.3. DISTRIBUTION D'ALIMENTS DE DETAIL :

Les mortalités animales qui surviendront à coup sûr seront essentiellement dues à l'important déficit de nourriture.

Face à cette situation la seule option envisageable est la fourniture d'aliments de bétail et de pierre à l'échelle.

Toutefois, compte tenu de l'ampleur des besoins il est proposé un soutien alimentaire de survie à 400.000 Unités Gros Bétail Tropical et à 800.000 petits ruminants (20 % du cheptel) représentant un dernier espoir de reconstitution ultérieure du cheptel.

Pour un aliment titrant 0,8 UF/Kg, les besoins d'entretien sont les suivants :

#### a) Gros Bétail :

La ration journalière d'entretien étant de 3 Kg, les besoins pendant 8 mois se chiffrent à :

$$400.000 \times 3 \times 240 = 288.000 \text{ Tonnes}$$

#### b) Petits Ruminants :

La ration journalière d'entretien étant de 0,5 Kg, les besoins pendant 8 mois se chiffrent à :

$$800.000 \times 0,5 \times 240 = 96.000 \text{ Tonnes}$$

Ainsi, les quantités indispensables d'un aliment titrant 0,8 UF/kg, se chiffrent à : 384.000 Tonnes.

### B.2.3. PROTECTION DES PÂTURAGES

#### B.2.3.1. CONSERVATION DES PÂTURAGES (Herbacés et arborés)

- Engager d'ores et déjà une vaste campagne de sensibilisation pour faire comprendre aux usagers (éleveurs-paysans) la nécessité de participer à la bonne gestion des pâturages en préservant systématiquement de leur esprit toute idée de feux et de coupes abusives d'arbres.

Pour cela, impliquer les structures d'éducation des Masses, l'Administration et les collectivités.

#### B.2.3.2. PROTECTION DES PÂTIURAGES

- En reprenant rapidement des opérations d'entretien et d'ouverture des parcs-feux là où cela est nécessaire et possible : Guidimakha, Gorgol, Guédiawaye, Hodh.

#### B.2.3.3. LES OPERATIONS

Elle portent sur l'entretien et l'ouverture de 4.000 Km de parc-feux répartis dans les régions concernées selon le tableau ci-après :

LOCALISATION / KM	ENTRETIEN KM	OUVERTURE KM	OBSERVATIONS (état pâturages)
GUIDIMAKHA	500	2.000	Important
GORGOL	680	"	"
HODH EL GHARBI	500	"	Moyen
HODH EL GHARBI	300	"	"
S. TOTAL EN	1.980	2.000	

#### B.2.3.4. COÛT DES OPERATIONS

##### Moyens existants

Quatre brigades composées de :

6 personnes / brigades

8 Land Rover / brigade

6 Nivelleuses / brigades

4 Ditchog / brigade

Cost

= 000000000000

16.041.760 UM

Arrondis à 16.000.000 UM

4.2.1. personnel

= .....

952.000 UM

Pour 1 brigade :

Salaires / mois

= 000000000000

168.000 UM

000/000

38..

1	Cond. D'Engin	=	40.000
1	A.C.E.	=	38.000
2	Manoeuvres	=	40.000
1	Cuisinier	=	24.000
1	Gardien	=	26.000

Déplacements / Indemnités diverses / 4 mois = 70.000 UM

1	C.E.	=	26.000
1	A.C.E.	=	24.000
2	Manoeuvres	=	20.000

Fonctionnement :

a)	L.R. (8) / 4 mois	=	855.360
	Carburant	=	633.600
	Lubrifiant	=	95.040
	Pièces détachées	=	126.720 UM

b)	Nivelleuses (6) / 4 mois	=	3.838.000 UM
	Carburant	=	3.240.000 UM
	Pièces détachées	=	648.000 UM
	Lubrifiant		

c)	Camions Unimog (4) / 4 mois		626.400 UM
	Carburant	=	432.000 UM
	Lubrifiant	=	86.400 UM
	Pièces détachées	=	108.000 UM
	Réparation nivelleuse	=	10.720.000 UM

Cette réparation est absolument nécessaire en raison de l'état  
de ce matériel qui date de 1973.

LOCALISATION	RESEAU A ENTREtenir			RESEAU A OUVRIR		
	:	KM		COUT	KM	COUT
		:	:			
GUIDIMAKHA	:	500	:	2.000.000	:	2.000
GOUDOL	:	680	:	2.720.000	:	
HOUH EL CHARGUE	:	500	:	2.000.000	:	
HOUH EL GHAZBI	:	300	:	1.200.000	:	
	:		:	7.920.000	:	

.../...

soit total de : 7.920.000 UM + 8.000.000 UM = 15.920.000 UM  
 arrondis à : 16.000.000 UM

#### MOYENS COMPLÉMENTAIRES A RECHERCHER :

16.000.000 UM - 6.000.000 UM = 10.000.000 UM

#### B.2.3.5. ACTIONS DE PROTECTION ET DE PRODUCTION DES RESSOURCES NATURELLES

L'application d'un système de gestion cohérente des ressources naturelles en vue de leur protection et de production régulières et soutenues suppose nécessairement la participation consciente de la population.

Partout où les possibilités d'eau et des moyens d'exhaure le permettent la création des périmètres verts de production végétale (essences fourragères, fruitières - maraîchères et forestières).

Dans un premier temps et au titre du programme d'urgence, les actions ci-après doivent être réalisées.

##### B.2.3.5.1. OBJECTIFS DES ACTIONS

- Pronouvoir le travail par les populations et la participation à l'effort collectif de protection et de production des ressources.

- Créer autour des points d'eau une ceinture verte qui servira pour les populations, d'une "école" de formation à l'utilisation rationnelle de l'eau et à la gestion du couvert végétal.

##### B.2.3.5.2. DESCRIPTION DES ACTIONS

Ce programme consistera en :

- l'installation de petits périmètres de production de plants divers :
  - Maraîchage (légumes locaux et exotiques de conservation et de consommation).

- Fourrages (luzerne - leucaena facile)
- Bois et fourrage (prosopis, parkinsonia, Balanités).
- Fixation des sables (ceptadenia, panicum tourgidum et emphorbia)

b) Promotion de l'utilisation de fours en terre pour réduire la consommation de bois lors de la cuisson des aliments.

**B.2.3.5.3. ESTIMATION DU COÛT**

• Personnel d'encadrement (déplacements) =	1.200.000
• Fonctionnement =	675.000
• Infection... papier ...	
• Equipements divers périmètres =	1.150.000
• Facteurs production (semences, sachets et engrais) =	1.685.000
 Total =	 5.800.000

**B.2.3.6. RECAPITULATIF ELEVAGE - PROTECTION DE LA NATURE**

Elevage.....	27.806.000
Protection des Paturages.....	10.000.000
Protection et Production de ressources naturelles.....	5.800.000
 TOTAL =	 43.606.000 UM

**B.3. HYDRAULIQUE**

Programme d'urgence dans le domaine de l'eau pour la saison sèche 1983  
1984

**B.3.1. Objectif à moyen / long terme dans le secteur de l'eau :**

L'eau est la source de toute vie, elle est primordiale à la fois pour les humains, les animaux et les végétaux.

L'objectif du département dans le domaine de l'eau est :

- à long terme la connaissance, l'exploitation et la gestion rationnelle des ressources en eau.
- à moyen terme : assurer à l'ensemble des populations une eau potable pour la consommation humaine (sur la base d'un minimum de 20 l /habitant/jour) conformément aux objectifs de la décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement (D.I.E.P.A.) (1981 - 1990).
- assurer à cette population l'eau nécessaire pour les activités économiques (élevage, agriculture, etc.,..).

#### B.3.3.1. PROGRAMME D'URGENCE POUR LA SAISON SECHE 1983 - 1984.

Ce programme comprendra trois volets :

- Programme d'urgence pour l'hydraulique pastorale
- Programme d'hydraulique pastorale humaine
- Équipements d'exhaure de forages existants pour usage mixte (humain, pastoral et agricole).

#### B.3.3.1. PROGRAMME PASTORAL

Deux zones feront l'objet du programme pastoral d'urgence qui se déroulera sur une période d'exécution de 180 jours à compter du 1er janvier 1984.

1<sup>o</sup> Zone : Gorgol - Guidimaka

2<sup>o</sup> Zone : Bande frontalière - Kankossa - Djiguenni - Bassiknou.

A cet effet il est prévu la réalisation des travaux suivants :

##### A) Puits

- 15 puits neufs dans la 1<sup>o</sup> zone (Gorgol - Guidimaka)
- 22 puits neufs dans la 2<sup>o</sup> zone (Kankossa - Bassiknou)

Soit un total de 37 puits.

##### B) Sondages et Forages

Pour l'implantation de certains points d'eau, il sera nécessaire de procéder à une reconnaissance préliminaire par géophysique suivi de sondages mécaniques.

Pour des raisons de sécurité du bétail et de délais, il est prévu la transformation de quelques sondages de reconnaissance exécuté en forage d'exploitation qui seront à équiper en matériel d'exhaures (groupe électrogène - électropompe).

#### Répartition des forages d'exploitation :

- 3 dans la 1<sup>o</sup> zone (Corgol - Guidimaka)
- 4 dans la 2<sup>o</sup> zone (Kankossa - Djiguenni - Bassiknou).

soit 7 forages d'exploitation :

Par ailleurs, dans ces zones, 2 forages existants doivent être équipés pour permettre :

- l'alimentation en eau des chantiers
- l'alimentation du bétail.

Il s'agit des sites suivants :

- Saboure (2<sup>o</sup> zone)
- Tiangol Katiel (1<sup>o</sup> zone)

#### COÛT DU PROGRAMME PASTORAL

60 Millions d'Ouguiyas.

#### DELAI D'EXÉCUTION :

- 180 jours pour 15 équipes de puitsiers et une machine de forage.
- 50 % des travaux de puits seront exécutés dans un délai de trois mois.
- 70 % des travaux de forages seront exécutés dans un délai de trois mois.

Etant donnée l'infrastructure hydraulique déjà disponible dans ces zones, la réalisation de ces 37 puits nouveaux doit permettre en grande partie la satisfaction de l'alimentation en eau du bétail actuellement concentré dans ces régions.

#### B.3.3.2. HYDRAULIQUE HUMAINE

Une équipe par brigade hydraulique régionale sera maintenue pour le programme "hydraulique humaine" cette équipe disposera du matériel suivant :

matériel pneumatique (compresseur, marteau-piqueur et perforateur)

- Matériel puissantier.

Ce programme prévoit essentiellement l'approfondissement et la réparation des puits existants.

Pour les 6 brigades concernées par ce programme 16 à 20 refections par équipe seront réalisées, soit au total 96 à 120 refection.

Il est donc proposé ci-dessous un programme minimum d'équipement de 6 brigades hydrauliques pour rendre opérationnelle une équipe-puissantier par brigade. Cet équipement ne comprend ni camions, ni Land-Rover mais uniquement du matériel pneumatique, du matériel de levage, des matières explosives, des matériaux et du carburants.

#### B.3.3.3. COUT DE L'EQUIPEMENT DE 6 BRIGADES HYDRAULIQUES

- Matériel pneumatique :

DESCRIPTION	QUANTITE	P.U.	PRIX TOTAL
Compresseur mobile	1	6	734.877
Briso béton	1	12	40.424
Aiguilles	1	180	1.170
Marteaux perforateurs	1	12	78.098
Nœuds	1	90	3.335
Manchots pr. manteaux	1	30	3.510
Tuyaux air	1	1.650	176
Raccords	1	90	351
Joint	1	750	94
Pompes à air	1	6	61.425
Tuyaux à air	1	900	702

.../...

Raccords	!	76	!	3.510	!	266.760
Pompes à graisse	!	6	!	11.115	!	66.690
Pièces de rechange (10 % sur la valeur) :	!		!		!	
12 lots pr cressseurs	!		!		!	197.439
12 lots pr bise béton	!		!		!	48.438
12 lots pour marteaux perforateurs	!		!		!	93.717
6 lots pour pompes à air	!		!		!	36.855
6 démarreurs à inertie	!		!		!	87.750

sous - total matériel pneumatique (1) = 8.638.260 UM

- matériel de  
levage :

Quadripodes à échelles	!	6	!	46.000	!	276.000
Treuil SAMIA ADER 200		6		300.000		1.800.000
Câbles Ø 9,5 mm	!	666	!	230	!	153.180
Poulis mouflés (2t)		12		20.000		240.000
Cuffats de 50 l	!	6	!	10.000	!	60.000
Cuffats de 100 l	!	6	!	12.000	!	72.000

sous - total matériel de levage (2) = 2.601.180 UM

- Carburants et huiles  
Carburant :

• Compresseurs :

40l /j x 240j x 27 x 6 = 1.555.200 UM

• Camions

100 Km/j x 40 l x 240 j x 27 UM x 2 x 6 = 3.110.400 UM  
100 Km

• Véhicule de liaison (1 véhicule/brigade) :

50 Km /j x 20 l x 240 j x 43 UM x 6 =  
100 Km

\* Huiles :

• Compresseurs :

20 l/mois x 8 mois x 340 x 6 = 326.400 UM

• Camions :

35 l /mois x 8 mois x 185 UM x 2 x 6 = 621.600 UM

• Véhicules de liaison :

15 l/mois x 8 mois x 175 UM x 6 = 126.000 UM

sous total huiles et carburant (3) = 6.358.800 UM

.../...

- Matériaux :

• Ciment :

200 Kg x 96 m x 6,4 UM / KG x 6 = 737.280 UM

• Fer (6 6 ry 8mm) et ligature :

25 Kg x 96 m x 60 x 6 = 864.000 UM

sous total matériaux (5) = 1.601.280 UM

- Matières explosives :

• Explosifs :

1500 Kg / 8 mois x 250 UM x 6 = 2.340.000 UM

• Détonateurs électriques :

6.000 UM / 8 mois x 65 UM x 6 = 4.680.000 UM

Coût total du programme :

- sous - total matériel pneumatique	:	8.638.065 UM
- sous - total matériel de lavage	:	2.601.130 UM
- sous - total carburant et huiles	:	6.358.800 UM
- sous - total matières explosives	:	4.680.000 UM
- sous-total matériaux	:	<u>1.601.280 UM</u>

23.879.325 UM

B.3.e.5. EQUIPEMENT DE FORAGES EXISTANTS

Il existe à l'heure actuelle un grand nombre de forages non équipés qui pourraient en raison de leur localisation et de leur débit permettre l'approvisionnement en eau de certaines collectivités rurales à la fois pour l'alimentation humaine et pour les activités agro-pastorales.

L'équipement de 20 forages choisis selon des critères techniques et humains objectifs doit donc être envisagée.

Le coût total de cette opération est de 30.000.000 D'Ouguiyas.

(voir liste des forages existants page ... 46.)

RECAPITULATIF GÉNÉRALDU COUT DU VOLET HYDRAU-L I Q U E

1 - HYDRAULIQUE PASTORALE = 60.000.000 UM

2 - HYDRAULIQUE HUMAINE = 23.879.325 UM

3 - - EQUIPEMENT DE 20 FORAGES = 30.000.000 UM

TOTAL = 113.879.325 UM

ooo/ooo

LISTE DES FORAGES POUVANT ETRE EXPLOITESPOUR USAGE MIXTE1 - ROUTE NOUAKCHOTT - KIFFA :

- PK 142 : 3 forages. Débit : 30 à 50 m<sup>3</sup>/ h

- PK 172 : 2 forages peuvent être équipés.

1 - Débit = 32 M<sup>3</sup>/h.

2 - Débit = 39 M<sup>3</sup>/h.

- PK 237 : 1 forage. Débit : 50 M<sup>3</sup>/h.

- Magta-Lahjar : 2 forages sont équipés par la Mendes et peuvent être exploités à 30 M<sup>3</sup>/h.

Un 3ème, 5 (F 4) pourrait être équipé. Débit : 20 M<sup>3</sup>/h.

- Achran : 1 forage. Débit : 50 M<sup>3</sup>/h.

- Hassi Guiffa : 2 forages. 1 Débit : 30 M<sup>3</sup>/h.

2 Débit : 40 M<sup>3</sup>/h.

- Il Talat : 2 forages : 1 Débit : 30 M<sup>3</sup>/h.

2 Débit : 30 M<sup>3</sup>/h.

- Tissane : 1 forage. Débit = 20 M<sup>3</sup>/h.

2 - ROUTE KIFFA - TIMBEOUGHA : NON EQUIPES :

- PK 23 : 2 forages. 1 - Débit : 17 M<sup>3</sup>/h.

2 - Débit : 24 M<sup>3</sup>/h.

- PK 48 : (Bougara) :

2 forages. 1 - Débit : 23 M<sup>3</sup>/h.

2 - Débit : 42 M<sup>3</sup>/h.

- PK 68 : (Bougari) :

2 forages. 1 - Débit : 21 M<sup>3</sup>/h.

2 - Débit : 32 M<sup>3</sup>/h.

.../...

- P.K : 84 : (Z R A F I A) :

2 forages

1 - Débit	: 19 M3/h.
2 - Débit	: 13 M3/h.

- P.K : 103 : (D E V A A) :

3 forages

1 - Débit	: 32 M3/h.
2 - Débit	: 31 M3/h.
3 - Débit	: 25 M3/h.

- P.K : 125 : (E L M E G G E M) :

3 forages

1 - Débit	: 45 M3/h.
2 - Débit	: 40 M3/h.
3 - Débit	: 45 M3/h.

- P.K : 149 :

2 forages

1 - Débit	: 26 M3/h.
2 - Débit	: 14 M3/h.

- P.K : 156 : (L U M I E N H E S)

2 forages

1 - Débit	: 40 M3/h.
2 - Débit	: 40 M3/h.

- P.K : 172 :

2 forages

1 - Débit	: 45 M3/h.
2 - Débit	: 45 M3/h.

- P.K : 193 : (D A R S A L A M A) :

2 forages

1 - Débit	: 31 M3/h.
2 - Débit	: 18 M3/h.

- P.K : 20 : (D A Y O U M) (B E R B O U C H A) :

2 forages

1 - Débit	: 37 M3/h.
2 - Débit	: 42 M3/h.

- P.K : 42 :

3 forages

1 - Débit	: 32 M3/h.
2 - Débit	: 30 M3/h.
3 - Débit	: 23 M3/h.

- P K 54 : (N° B E I K A)

3 forages      1 - Débit : 30 M3/h.  
                       2 - Débit : 24 M3/h.  
                       3 - Débit : 20 M3/h.

- P K 82 :

4 forages      1 - Débit : 28 M3/h.  
                       2 - Débit : 26 M3/h.  
                       3 - Débit : 28 M3/h.  
                       4 - Débit : 30 M3/h.

- P K : 84 :

4 forages      1 - Débit : 34 M3/H.  
                       2 - Débit : 28 M3/h.  
                       3 - Débit : 26 M3/h.  
                       4 - Débit : 26 M3/h.

3 - FORAGES DU PLAN D'URGENCE 1973 :

- TIGOUIMATIRE : (P K 64 DE BOSSO) :

- Débit : 12 M3/h.      Equipé

- KHATT K E M P C H E :

- Débit : 18 M3/h.      Equipé

- E L G A R E I :

- Débit : 20 M3/h.      Equipé

- R'KIZ :

- Débit : 21 M3/h.      Equipé

- L E M T E Y E N :

- Débit : 30 M3/h.      Equipé

- A G H C H O U R G U I T :

- Débit : 15 M3/h.      Equipé

- A I N S A L A M A :

- Débit : 25 M3/h.      Equipé.

B.4. - SECURITE ALIMENTAIREPROGRAMME D'URGENCE POUR 1984

La longue période de soudure qui a commencé déjà dans certaines régions implique la mise en place de moyens adéquats d'intervention dans ces régions.

Du point de vue des stocks, le Commissariat qui a déjà entamé largement ses disponibilités dans des opérations de distributions devra pouvoir obtenir les aides prévues dans les meilleurs délais afin d'éviter la rupture de stock qui n'est pas exclue à l'heure actuelle.

A cet égard, la coordination entre cet organisme et les donateurs devra être organisée pour :

B.4.1. - LA MISE AU POINT D'UN CALENDRIER DES ARRIVAGES :

Les années passées les aides demandées à la Communauté Internationale arrivent souvent tardivement pour contribuer efficacement aux opérations de secours. Etant donné cette année l'ampleur de la catastrophe, il est souhaitable que les aides alimentaires attendues en fin 1983 parviennent effectivement avant la fin de 1983 et que les annonces de nouveaux dons soient connues le plus rapidement possible et au moins que la livraison de ceux-ci ait lieu dès le mois de janvier en fonction d'un programme à mettre au point entre le C.S.A. et les pays et organismes donateurs. Cette programmation aura le double avantage de permettre une meilleure planification des opérations de transport et de distributions et d'éviter l'engorgement au niveau du Wharf de Nouakchott dont les moyens sont nécessairement limités. A titre indicatif les livraisons devront être réparties de la manière suivante sur les points de réception en Mauritanie :

- Nouakchott	75 %
- Rosso	25 %
- Nouadhibou	5 %

Cette répartition pourra être modifiée surtout en ce qui concerne le Wharf de Nouakchott en fonction de l'état de la mer durant les mois de janvier à mars.

B.4.2. - LA DEFINITION DE LA NATURE ET DES MODALITES DE L'AIDE ALIMENTAIRE :

Il a été constaté qu'un certain nombre de donateurs offrent des produits qui sont peu consommés sur le marché et d'une conservation difficile.

Les conditions de stockage sont en effet importantes étant donné la dispersion des points de distributions sur le territoire national. De même que les accords relatifs à ces aides qui comportent en général certaines clauses restrictives notamment en ce qui concerne l'aide d'urgence qu'il convient cette année d'assouplir pour que les quotas à distribuer gratuitement ne soient pas limités suivant les donateurs.

Un effort particulier devra être fait par les donateurs en ce qui concerne les produits de complément (lait et beurre). Le déficit dans ces deux produits est en effet important. Or, ils sont indispensables à l'équilibre de la ration alimentaire à un moment de grave misère physiologique. Les donateurs pour ces deux denrées étant en général limités, il convient que la Communauté Internationale prenne en compte l'importance et l'urgence de nos besoins en produits de complément.

Le Gouvernement envisage de son côté d'encourager la consommation de poisson séché. Cela requiert un certain temps du fait que la consommation de ce produit n'est pas encore suffisamment dans les habitudes alimentaires des populations rurales mauritaniennes. Il n'est donc pas possible de prévoir une utilisation dans le cadre de ce plan d'urgence du poisson séché sur une grande échelle. Mais il est souhaitable que la Communauté Internationale contribue à introduire ce produit auprès du grand public en accordant des subventions pour l'achat du poisson. Un apport en viande séchée est souhaité également.

#### B.4.3. - FRAIS DE GESTION DE L'AIDE :

La mise en place et la distribution de l'aide aux populations sinistrées impliquent des moyens logistiques considérables dont la C.S.A. ne dispose pas à l'heure actuelle. Le Commissariat a en effet un parc de véhicules dont la plupart ont été acquis en 1972 - 1973 et dont l'utilisation et l'entretien coûtent assez cher (voir tableau).

#### Moyens de transport existant au niveau du Commissariat à la Sécurité Alimentaire.

Nombre	Type	Capacité	Date de mise en circulation
10	Mercedès	10 T	1973
2	" "	30 T	1982
13	Berliet	10 T	1974
6	" "	30 T	1978
3	Land Rover	-	1982
2	" "	-	1980
3	" "	-	1979
1	" "	-	1970
AC	--	470 T	

Ces moyens pourront tout au plus servir à approvisionner certaines régions enclavées que les transports privés se refusent à desservir (Tagant et Adrar à titre d'exemple). Ils ne pourront pas être utilisés dans le cadre de distribution permanente.

Il est à cet égard urgent qu'au moins 20 véhicules de dix tonnes soient acquis. Ces véhicules seront répartis suivant les régions et en fonction des plans de distributions qui seront arrêtés.

L'expérience passée a montré qu'il est vain d'envoyer des vivres dans des régions qui ne disposent pas de moyens de transport. Ces vivres arriveront tardivement aux bénéficiaires ou ils seront pris en charge par des représentants de collectivités à partir des chefs-lieux sans que l'on puisse être sûr que ces représentants livreront dans les conditions voulues l'aide aux destinataires. Il est prévu donc de doter chaque région de deux ou trois véhicules et du carburant nécessaire. A ces besoins de moyens de transport pour servir des collectivités dans chaque région, s'ajoutent les frais de manutention, de stockage et de transport du port de réception aux régions concernées. Ces frais sont estimés selon des moyennes admises généralement par le programme Alimentaire Mondial à 6.000 UM la tonne métrique.

Il faut également prévoir des moyens de déplacement pour les superviseurs qui seront chargés dans chaque département du contrôle des opérations. Le Commissariat, dans le souci de supprimer autant que possible les intermédiaires, a pour option de détacher un contrôleur dans chaque chef-lieu de département dont la fonction est d'alerter sur les cas de collectivités sinistrées, de participer aux commissions de distributions, de recenser les bénéficiaires et de s'assurer que ceux-ci ont bien reçu le quota qui leur est alloué. Ces superviseurs disposeront chacun de Land-Rover et d'une dotation de carburant fixée en fonction d'une moyenne de kilomètres à parcourir mensuellement, à l'intérieur du département. Les tableaux ci-dessous permettent de donner une indication sur le coût de ces distributions.

#### FRAIS DE RÉCEPTION ET DE GESTION DE L'AIDE

##### I -Prix de réception, de stockage et de transport jusqu'aux chefs-lieu de départements

Tonnage total (1)	195.910 T.
- Céréales attendues en 1983	42.910 T
- Céréales demandées	120.000 T
- Lait demandé	16.500 T
- Beurre demandé	16.500 T
Coût Moyen par T.M.	6.000 UM.
	.../...

- Wharfage	1153	
- Stockage	1122	
- Transport	3725	
SOIT : 195.910 T X 6.000 UM	=====	1.175.460.000 UM

2 (1) Ne sont pas incluses les 28.000 Tonnes de céréales programmées pour 1984 dans le cadre des accords de stabilisation des prix. Car ce tonnage ne peut pas être distribué gratuitement et les recettes qu'il procure ne peuvent pas être utilisées pour faire face aux charges de gestion de l'aide d'urgence. En revanche, ce tonnage supportera les charges afférentes à sa gestion. Ces charges ne sont donc pas prévues ici.

### III - Frais de distributions

#### a) Desserte de 100 nouveaux centres de distribution inter-départementaux

- Achat 20 camions de 10 T X 2.800.000	=	56.000.000 UM
- Carburant	=	10.976.000 UM
		<hr/> 66.976.000 UM

#### b) Supervision de la distribution (2)

- Achat de 30 véhicules tout terrain de type-		
Land-Rover X 800.000	=	24.000.000 UM
- Carburant	=	10.050.000 UM
- Frais de déplacement du personnel de supervision = X 42 X 400 UM X 200 J.	=	<hr/> 3.360.000 UM
		37.410.000 UM

Total Partiel 66.976.000 UM + 37.410.000 UM = 104.386.000 UM

Total Général 1.175.460.000 + 104.386.000 UM = 1.279.846.000 UM

(2) Les prix d'acquisition des véhicules sont prévus hors taxes.

#### B.4.4. - UTILISATION DE L'AIDE ALIMENTAIRE

L'aide alimentaire reçue par la Mauritanie se subdivisait par le passé en aide à la stabilisation des prix et en aide d'urgence. Il s'agit pour le premier cas de projets multi-annuels qui permettent à la Mauritanie de vendre les céréales obtenues dans ce cadre pour d'une part stabiliser le marché des céréales, et d'autre part constituer des fonds pour financer des projets susceptibles de concourir à l'encouragement à la production. Les céréales de ces projets sont intégralement vendues à des prix arrêtés avec les donateurs avec pour objectif d'atteindre la parité avec le marché courant en 1987.

.../...

L'aide d'urgence est en principe destinée à la distribution gratuite. Mais en raison des charges de gestion de cette aide, une partie en est souvent vendue avec l'accord du donateur dans les mêmes conditions que pour les projets de stabilisation. Cette année, le nombre d'indigents à secourir étant très important, il est prévu d'utiliser l'aide alimentaire de la façon suivante :

- distributions gratuites (aide d'urgence) 75 %
- vente dans le cadre de la stabilisation des prix 25 %
- Stock de sécurité 10.000 T.

Les distributions gratuites ne devront bénéficier qu'aux populations sinistrées et aux groupes vulnérables suivant des critères précis mais réalistes qui seront arrêtés cas par cas en concertation entre la Commission Nationale et les Commissions Régionales. Il ne faut pas perdre de vue cependant que dans une période de graves difficultés alimentaires, la demande en aide d'urgence sera très forte.

L'aide d'urgence distribuée gratuitement pourra également servir à aider sous forme d'apport alimentaire à la réalisation de travaux communautaires avec la participation des populations (forages de puits, projets maraîchers etc..) Cette action sera concertée avec les autorités régionales pour éviter que cette forme d'aide ne soit allouée qu'en faveur de zones où existent de réelles possibilités de production.

#### B.4.5. - SYSTÈME DE DISTRIBUTION

Afin d'éviter le gaspillage des moyens, la concertation entre tous les organismes chargés de dispenser une aide alimentaire (CSA - CRM - CRS) est nécessaire.

Il est proposé ainsi un groupe de coordination comprenant ces secteurs dont la mission est de :

- se concerter sur les actions à entreprendre en fonction des urgences ;
- mettre en commun les ressources pour leur utilisation rationnelle ;
- mettre au point les programmes d'intervention et les moyens logistiques ;
- Ce groupe se réunira périodiquement et suivant les circonstances.

Par ailleurs, quelle que soit la politique de regroupement des populations qui sera décidée par les autorités, une liste de centres temporaires à distribution devrait être établie dans chaque région, à un niveau intermédiaire entre celui de la préfecture et du village. En partant essentiellement du critère de l'accessibilité du site, un réseau d'infrastructures de distribution pourrait être mis en oeuvre en tenant compte du rôle respectif des autorités régionales, des S.E.M. (Structures d'Education des Masses) et du C.S.A. (Commissariat à la sécurité alimentaire).

La sélection des bénéficiaires devrait être effectuée selon des critères uniformes par les autorités régionales préfectorales et les représentants des populations regroupées au sein des S.E.M. Sans descendre au niveau de chaque famille ou village, il est recommandé pour accroître la transparence de la distribution et son contrôle par les populations elles-mêmes, de décentraliser au maximum cette distribution,

•••/•••

B.4.6. REPARTITION DES DECOMS EN AIDE D'URGENCE GRATUITE, PAR REGION, AU PROFIT DES POPULATIONS INDIGENTES ET DEMUNIES

REGIONS	POPULATION TOTALE (HAB)	% CONCERNE	INDIGENTS DEMUNIS (HAB)	CEREALES(150kg/HAB/ AN (T))	BEURRE(14,6KG/ HAB/AN) (T)	LAIT(14,6KG/ HAB/AN) (T)
AS-SABA	150.000	70	105.000	15.750	1.533	1.533
HODI CHAIDI	150.000	70	105.000	15.750	1.533	1.533
HODI CHAROUR	180.000	50	90.000	13.500	1.314	1.314
BAKNA	170.000	80	136.000	20.400	1.986	1.986
TRARZA	210.000	80	168.000	25.200	2.453	2.453
TAGANT	80.000	90	72.000	10.800	1.051	1.051
ADRAR	75.000	90	67.500	10.125	985	985
GUDIMAKA	100.000	20	20.000	3.000	292	292
GORGOL	140.000	55	77.000	11.550	1.124	1.124
INCHIRI	20.000	90	18.000	2.700	263	263
TIRIS-ZEMOUR	40.000	35	14.000	2.100	204	204
DAKKELET-NIB	35.000	25	8.750	1.312	123	123
NOUAKCHOTT	350.000	50	210.000	31.500	3.066	3.066
<b>TOTAL</b>	<b>1.700.000</b>	<b>64 %</b>	<b>1.091.250</b>	<b>163.687</b>	<b>15.932</b>	<b>15.932</b>

La différence de 38.750 hab. par rapport au 2/3 de la population (1.130.000 hab) s'explique par le fait qu'un certain nombre de personnes sont en déplacement d'une région à l'autre et donc difficiles à localiser avec précision.

L'ensemble de ces chiffres et proportions revêt un caractère provisoire; il peuvent être revisés en rapport avec les modifications qui pourraient survenir ou de réalités nouvelles qui pourraient apparaître.

B.5. SANTEPROGRAMME D'ACTION SANITAIRE D'URGENCE 1983,84.

Le diagnostic de la situation sanitaire et nutritionnelle telle qu'elle prévaut à la fin de l'hivernage 1983 ainsi que les prévisions particulièrement inquiétantes pour l'année 1984 impliquent qu'un véritable plan d'urgence soit établi et mis en exécution afin que soit évitée la tragédie qui menace une grande partie des populations.

B.5.1. PRINCIPALES TACHES DES SERVICES DE SANTE

B.5.1.1. Assurer une surveillance sanitaire et nutritionnelle aussi complète que possible de l'ensemble des populations en particulier des groupes vulnérables (enfants agés de 0 à 5 ans, femmes gestantes ou allaitantes, indigents).

B.5.1.2. Prendre l'ensemble des mesures opportunes en vue de l'amélioration de la situation des collectivités touchées ou menacées par les conséquences de la sécheresse par une action à la fois préventive et curative.

B.5.1.3. Amener les collectivités concernées à contribuer activement à l'amélioration de leur situation sanitaire et nutritionnelle.

B.5.1.4. Collaborer à tous les niveaux avec l'ensemble des secteurs nationaux concernés par la lutte contre la sécheresse et ses conséquences dans le cadre de la Commission Nationale créée à cet effet.

B.5.2. PRINCIPALES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA SECHEURSE ET LA FAMINE

B.5.2.1. L'échelon central : planifier et superviser les mesures de lutte contre les conséquences de la sécheresse dans le domaine de la santé.

B.5.2.2. A l'échelon Régional et Local : planifier et mettre en exécution les actions de lutte sur le terrain.

- surveillance sanitaire et nutritionnelle des groupes vulnérables,
- Education sanitaire et nutritionnelle des populations,
- interventions curatives en cas de nécessité.

B.5.3. ROLE DES FORMATIONS SANITAIRES ENSSAINTES

L'ensemble de ces formations auront un rôle accru à jouer en raison de l'aggravation de la situation sanitaire et nutritionnelle.

- Les hôpitaux et centres de santé doivent renforcer considérablement leur action curative.

- l'éducation sanitaire et nutritionnelle doit bénéficier d'une attention spéciale et s'adresser notamment aux populations sinistrées. Elle apportera une contribution à l'adaptation des habitudes alimentaires (promotion de la consommation de poisson etc.).

- Les centres de protection maternelle et infantile, les centres de réhabilitation et d'éducation nutritionnelle, les équipes mobiles poursuivront et renforceront leur action curative et surtout préventive.

- Les agents de santé communautaires et les accoucheuses traditionnelles devront accomplir avec la participation active des populations leurs tâches curatives, préventives et éducatives.

Il faut cependant constater que l'ensemble des services/santé existants disposent de moyens humains et matériels limités et font actuellement face aux problèmes de santé des populations avec beaucoup de difficultés.

L'aggravation prévisible de la situation exige donc que l'action de ces services bénéfie d'un appui considérable par :

- le renforcement des moyens des services existants,
- la mise en place d'équipes spéciales d'intervention à l'échelon Régional(1)

#### B.5.4. STRUCTURES SPECIALES

B.5.4.1. Comité spécial chargé de la lutte contre les conséquences sanitaires de la sécheresse.

Composition :- Président : Ministre de la Santé et du Travail,

- Membres : Coordonnateur National des Programmes de l'OMS.
- Conseiller Technique chargé des questions de santé,
- Directeur de la Santé,
- Présidente du Croissant Rouge Mauritanien

Ce comité peut être élargi aux différents responsables des services de santé en cas de nécessité.

B.5.4.2. Équipe centrale de supervision.

Placée sous la responsabilité du Directeur de la Santé; cette équipe doit comprendre :

- Un Médecin Epidémiologiste,
- Un Médecin Nutritionniste
- Un Pédiatre,
- Deux Infirmiers diplômés d'Etat,

NOTE (1) : - Il importe de remarquer que les équipes mobiles actuelles sont tenues d'effectuer des passages réguliers dans les collectivités rurales en particulier pour assurer la vaccination des enfants et ne sauraient constituer des équipes d'intervention d'urgence.

- Deux manœuvres,
- Deux Chauffeurs,

#### B.5.4.3. Équipe d'intervention régionale composée de ;

- Un médecin,
- Un infirmier diplômé d'Etat,
- Un infirmier Médico-Social,
- Un Manœuvre,
- Un Chauffeur.

Les Equipes Régionales d'intervention placées sous la responsabilité du Médecin-Chef de la Circonscription sanitaire Régionale doivent être à même d'intervenir à bref délai dans les localités gravement touchées ou menacées.

Elles peuvent être composées soit du personnel des services régionaux de santé soit d'un personnel fourni par les pays amis ou par certaines organisations non gouvernementales. En raison de la penurie de personnels et de moyens matériels, la deuxième solution apparaît comme la plus souhaitable.

Dans la mesure où il s'agit de personnels Mauriciens, ils doivent être désignés dans les meilleurs délais, être informés des tâches qui leur seront assignées et leurs remplaçants aux postes qu'ils occupent actuellement seront également désignés.

#### B.5.5. MOYENS MATERIELS ET COûTS FINANCIERS

##### B.5.5.1. MOYENS DE TRANSPORT

L'Etat du parc automobile du Ministère de la Santé et du Travail ne permet plus d'assurer les activités routières des services de santé. En effet les véhicules actuellement disponibles ont un âge moyen de quatre (4) ans et pour la plupart ne sont plus fonctionnels.

- Camion tous terrain (2 ponts) 10 tonnes = 3.000.000 UM  
(Transport médicaments et matériel).
- Véhicules tous terrains type ; Land - Rover SW.
- Equipe centrale de supervision..... 2
- Équipes Régionales d'intervention..... 12
- TOTAL... 800.000 UM X 14... = ..... 11.200.000 UM

.../...

- Carburant  
camion : 1500 Km X 12 mois X 0,51 X 30 UM = 270.000 UM

- Véhicules tous terrains  
2000 Km X 12 mois X 0,2 X 45 UM X 14 = 3.024.000 UM

- Entretien et Réparations  
Camions..... = 750.000 UM  
Véhicules tous terrains..... = 2.240.000 UM

B.5.5.2. FRAIS DE DEPLACEMENT DU PERSONNEL :

500 UM X 10 jours X 12 mois X 65 personnes = 3.900.000 UM

B.5.5.3. MEDICAMENTS ET MATERIEL MEDICAL- MEDICAMENTS -

DESIGNATION	DENOMINATION SCIENTIFIQUE	QUANTITE	PRIX UNUT.	PRIX TOTAL
ADREROKYL B/50 AMP.	Carbazochrome	400	1.373	549.200
AMPICILLINE SIROP	Ampicilline	7.000	46	322.000
ARGIROL	Nitrate d'Ag.	10.000	38	380.000
AROVIT CP 50000 UI B/30	Rétinol	50.000	39	1.950.000
AROVIT SIOP FL/10 ML	"	30.000	35	1.050.000
AUREOMYCINE 1 %	Oxytetracycline	10.000	15	150.000
AUREOMYCINE 3 %	Oxytetracycline	8.000	21	168.000
ANTIBIOTULLE B/10	(Tulbe, néomycine, polymyxine)	1.500	90	135.000
BACTRIM CP/AD/B/1000	Sulfaméthoxales 400 mg			
	Triméthoprime 80 mg	50	333,8	16.690
BACTRIM EHF/B/1000	Sulfaméthoxazoles 100mg			
	Triméthoprime 20 mg	50	214	10.700
BACTRIM SICCP	Sulfaméthoxazoles 200mg	5.000	57	285.000
	Triméthoprime 40 mg			
BENZOCHIYL FL.125 ML	Benzochiaryl	3.000	70	210.000
BIPENICILLINE B/100	Benzylpénicilline Proc.	5.000	010	4.500.000
BUCCOPAN B/50	Butyl hyoscine	420	395	166.000
CHLORAMPHENICOL 0,25 CPS B/1000	Chloramphénol	50	1.094	54.700
CHLORAMPHENICOL SIROP 60 ML	"	2.000	55	110.000
CLORAMPHENICOL INJECT.	—	5.000	30	150.000
CELOROQUINE CP 100 Mg B/1000	Chloroquine	1.000	480	480.000
				.../...

CHLOROQUINE SIROP 500 ML	Chloroquine	1.500	253	365.000
COPAMINE INJECT. 5ML/B/100	Nicethamide	80	530	42.400
EAU DISTILLEE 5 ML/B/100	—	3.000	230	690.000
ETAPHYLLINE CP B/30	Acephylline	500	110	55.000
ETAPHYLLINE INF. B/5	"	4.000	107	428.000
EXOSEPTOPLIX POUDRE B/500 G	Sulfarulamide pdre	600	953	571.800
EXTENCILLINE 240000G UI B/100	Benzathine pénicill.	300	2.168	648.800
EXTENCILLINE 1200000 B/100	" "	300	1.900	570.000
FLAGYL CP. B/1000	Métromidazole	100	762	76.240
FLAGYL SIROP 12 P ML	" "	500	124	62.000
FOLDINE B/1000 5 MG	Acide folique	100	240	24.800
IMAFER CP. 200 MG.B/1L	Fumarate Férier			
FULOSE MIDE INJ. 2ME/B/10	Funosenide	200	90	18.000
GRISCEFULVINE 500 B/100	Grisefulvine	20	730	14.600
GRISCEFULVINE 125 "	"	20	500	10.000
HYDROSOL POLYVITAMINE COURTES 100 ML	Vit A + B1 + B2 +B5 + B6 + PP +C +D2 +E	15.000	148	2.000.000
KENDOM FL. 1 LITRE	Merenobul	1.000	101	101.000
PENICILLINE G. 1000000 UI B/100	Benzylpénicillinate de Sodium	200.000	10	2.000.000
PHEMERGAN INJ. B/50	Prométhazine	160	598	95.680
PIPERAZINE SIROP FL 90 ML	Pipérazine	30.000	60	1.000.000
PRIMPERAN INJ. B/60	Méoclopramide	50	549	27.480
QUEMEX 2 ML B/50	Quinine résrochine bichlorhydrate	1.000	342	342.000
QUEMEX 4 ML	" "	1.000	505	505.000
SEL DE HYDRATION ORALE (Sachet pour 1 litre)		150.000		
TERPINE CODEINE CI. B/1000	Terpine codeïne	100	710	71.000
TETRA CUCLINE GEL. 250MG/B/1000	Tetracycl. Chlorhydrat.	100	1.203	120.300
TIERALENE SIROP 1 L	Alimemazine	1.000	500	500.000
THIACYL AU CAROUCHE B/500 GR	Cuccinylsulfathiazol+ Poudre carouche	350	850	297.500
TOTAPEN INJ. 1 G B/100	Arpiciline	10.000	2.534	253.400
VALTUM INJ. 10 ML /B/60	Diazepam	6.000	698	69.800
VIT B 12 INJ. 2ML/B/100	Cyanocoba Lamine	200	240	48.000
VIT C INJ. 500 MG/B/100	Acide Ascorbique	1.500	220	330.000
VIT C CP 500 MG/B/100	" "	1.000	480	480.000
				.../...

VIT K1 50 MG B/100	Phytomenadione	200	1.290	258.000
B COMPLEX CP. B/10000	Vit B1,B6,B12	600	952	571.200
SERUM SALE 9 % FL 500	" " "	5.000	60,8	305.000
SERUM GLUCOSE 5 % FL 500 ML	" " "	10.000	60	600.000
RINGER LACTATE	" " "	25.000	80	2.000.000
TOTAMINE CONCENTREE FL 125 ML	Acide pour perfu- sions	5.000	221	1.105.000
STREPTOMYCINE 1G B/100	Stréptomycine	500	130	65.000
ISOVENTIX COMP. 500MG B/500	Isoniazide-Prothona- mide	500	150	75.000
PYRIDOXINE CP 250 MG B/500	Pyridoxine	30	500	15.000
PIECES DE GAZE 100M X 0,55	-	1.000	1.248	1.248.000
BANDES DE GAZE 4M X 0,05	-	3.000	8	24.000
BANDES DE GAZE 4M X X 0,10	-	70.000	14	910.000
BANDES DE GAZE 4M X 0,20	-	5.000	26	130.000
SAPARADRAP PEFORES 5 M X 10 CM	-	1.000	159	159.000
SAPARADRAP NON PEFORES 5 M X 5 CM	-	2.000	75	150.000
COTON HYDROPHILE (KG)	-	2.000	390	780.000
COTON CARRIE (KG)	-	2.000	330	660.000
ALCOOL ETHYLIQUE 95° LITRE	-	3.000	90	270.000

TOTAL = ..... 42.065.150

.../...

## - MATERIEL MEDICAL

DESIGNATION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
Seringues nylon 5 cc	15.000	3 UM	45.000
Seringue nylon 10 cc	10.000	5 UM	50.000
Seringues nylon 20 cc	10.000	7 UM	70.000
Aiguilles anuties luer B/100	1.400	150 UM	220.000
Seringues enverre 10 cc	300	15 UM	45.000
Manches de Bistouri	100	320 UM	320.000
Lames de bistouri B/100	14	700 UM	9.800
Pince de Kocher	72	330 UM	23.760
Ciseaux courbes	60	197 UM	11.820
Ciseaux droits	60	197 UM	11.820
Sondes Nasogastriques	300	350 UM	105.000
Aiguilles épicrâniennes	100	980 UM	98.000
Gants 6 ½ P /100	14	680 UM	9.520
Gants 7 ½ Paquet/100	14	710 UM	9.940
Aiguilles pincion lombaire B/100	14	7900 UM	109.600
Poissonière	28	2800 UM	39.760
Plateau Inox	42	166 UM	27.760
Haricots 25 cm	28	469 UM	6.566
Stethoscopes	28	2000 UM	28.000
Tensionmètres	28	3000 UM	42.000
Perfuseurs 40/8/10	20.000	30 UM	600.000
Transfuseurs 40/12/10	3.000	40 UM	120.000
	TOTAL = L.....		2.118.532 UM

.../...

RECAPITULATIF SANTE

MOYENS DE TRANSPORT .....	20,484,000	UM
FRAIS DE DEPLACEMENT.....	3,900,000	UM
MEDICAMENTS ET MATERIEL MEDICAL.....	44,183,682	UM
IMPREVUS.....	1,432,318	UM
<hr/>		
TOTAL =.....	70,000,000	UM

CALENDRIER DE MISE EN EXECUTION

## - NOVEMBRE 1983

- Mise en place du Comité spécial à l'échelon Central,
- Mise en place de l'équipe centrale et des équipes Régionales.

## - DECEMBRE 1983

- Commandes du matériel.

## - JANVIER 1984

- Mise en exécution du programme.

B.6. - CONTRIBUTION DU CROISSANT ROUGE  
MAURITANIEN AU PLAN D'ACTION

D'URGENCE

En sa qualité d'auxiliaire des pouvoirs publics et répondant à sa mission sociale et humanitaire en faveur des populations éprouvées par la sécheresse, le Croissant Rouge Mauritanien propose la contribution suivante pour appuyer les programmes des pouvoirs publics.

B.6.1. APPROVISIONNEMENT EN SECOURS

Des distributions de secours divers (vivres, habits, couvertures, poisson séché) seront organisés par les Comités Locaux et les équipes de Secouristes volontaires du Croissant Rouge Mauritanien en collaboration avec les Commissions Régionales mises en place pour aider la Commission Nationale pour l'assistance aux populations éprouvées par la sécheresse et les autorités administratives.

Ces distributions seront organisées dans les regroupement de populations après les enquêtes sociales effectuées qui permettront de déterminer selon les critères établis la catégorie d'indigents et la quantité de secours à accorder par famille.

Le Croissant Rouge Mauritanien prévoit de fournir 10 % des besoins exprimés par le Gouvernement pour secourir les populations notamment les couches les plus vulnérables de la Société (enfants, vieillards, femmes enceintes, etc...).

Il prévoit par ailleurs des aliments énergétiques pour enfants.

B.6.2. - SANTE

Soutien aux programmes du Ministère de la Santé et du Travail par la formation et le recyclage de secouristes ruraux volontaires (polyvalents) choisis par leurs collectivités afin de contribuer efficacement à toute action d'urgence en collaboration avec le personnel de la Santé.

**B.6.3. DEVELOPPEMENT**

Cette année encore plus que les autres années, le Croissant Rouge Mauritanien doit intensifier ses efforts pour promouvoir les activités de réhabilitation par le travail et par la réalisation de projets productifs.

Le Croissant Rouge Mauritanien apportera sa contribution aux programmes d'action d'urgence dans différents secteurs de la vie nationale. Il s'agira essentiellement de petits projets dans le domaine des Soins Santé primaires, de projets de maraîchage, de petits projets de reboisement, de projets d'artisanat, d'hydraulique villageoise (forage de puits, moyens d'exhaure), d'élevage de petits ruminants, petits projets productifs à effet multiplicateur tel que moulin à grains, etc...).

La réception et la distribution de ces secours aux populations sinistrées, la réalisation des petits projets de réhabilitation des populations, nécessite la mise en œuvre du programme joint en annexe qui a été élaboré par le Croissant Rouge Mauritanien en coordination avec la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et certaines Organisations non Gouvernementales.

.../...

RECAPITULATIF GENERAL DES COUTS DU PLAND'ACTION D'URGENCEA - PROGRAMMES D'URGENCE DES SERVICES

Agriculture - (maintien de cultures, semences et matériels horticoles) .....	41.342.680 UM
Elevage (fonctionnement action sanitaire)	
Protection de la Nature.....	43.606.000 UM
Hydraulique (pastorale, humaine, Equipment 20 forages) .....	113.879.325 UM
Sécurité Alimentaire (Réception, stockage, distribution).....	1.279.846.000 UM
Santé humaine (Transport, frais de déplacement, Médicaments et matériels).....	70.000.000 UM
<hr/>	<hr/>
TOTAL = .....	1.548.674.005 UM

B - BESOINS EN VIVRES ET ALIMENTS DE BETAIL

- Déficit céréalier.....	= 120.000 T
- Lait en poudre.....	= 16.500 T
- Beurre.....	= 16.000 T
- Poisson séché ou viande séchée.....	= 24.860 T
- Aliments de bétail.....	= 384.000 T

•••/•••

#### IV) CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS :

Il ressort de l'analyse de la situation établie ci-dessus que le phénomène de la sécheresse qui sévit depuis plus d'une déoennie dans le sahel connaît, en 1983, une aggravation considérable caractérisée, en Mauritanie, par :

- un déficit pluviométrique de 70 % environ ;
- une grave détérioration de l'écosystème et notamment une réduction importante du couvert végétal ;
- une importante diminution de la production agricole et animale et partant une inquiétante aggravation du déficit alimentaire, céréalier notamment (plus de 120,000 tonnes).
- un mauvais état nutritionnel et sanitaire des populations, en particulier des groupes vulnérables.

Plus ded 10 % des enfants âgés de 0 à 5 ans sont atteints de la malnutrition sévère, des cas d'avitaminose A et C se sont manifestés dans plusieurs régions et une proportion importante des femmes et des enfants souffre d'anémie d'origine nutritionnelle. Cette situation est d'autant plus inquiétante qu'elle prévaut, dès à présent (septembre - octobre) et que le pays doit faire face à une période de secouïre exceptionnellement prolongée.

Devant une telle situation le Comité Militaire de Salut National et le Gouvernement ont estimé qu'il était impérieux d'élaborer au plus vite un plan d'Action d'Urgence mobilisant les ressources propres du pays et faisant appel à la contribution de l'ensemble des pays frères et amis et au soutien des organismes extérieurs concernés.

Le présent document devrait être suivi dans les meilleurs délais d'un plan d'action pratique qui établira le calendrier d'exécution des activités, les responsabilités et les tâches des organismes, services, institutions, et personnes impliquées, ainsi que des mécanismes de coordination et de contrôle souples et efficaces.